



RAPPORT D'ACTIVITÉ 2018



L'année 2017 a permis les premiers ajustements d'organisation, la mise en place d'une culture administrative commune, l'apprentissage réciproque des pratiques des territoires et de la direction générale a permis de fluidifier l'activité du Grand Reims et d'en accélérer l'efficacité au service de l'investissement déjà important.

L'an 2 de la communauté urbaine du Grand Reims, année 2018, s'est inscrite dans la continuité de l'action mise en place tout en accentuant l'engagement de la collectivité qui s'est traduit par une forte hausse de l'investissement. Un cinquième de notre budget communautaire y a été consacré, soit plus de 100 millions d'euros.

Jamais notre bassin de vie n'avait connu un tel niveau d'investissement. Les entreprises de notre territoire bénéficient fortement de nos actions. Leur accompagnement est au cœur de la réflexion portée sur la gestion et l'accès à nos marchés publics.

La Communauté urbaine doit créer les conditions permettant aux entreprises de créer de l'emploi ; cela passe par l'aménagement du territoire qui participe pleinement à son attractivité économique et résidentielle.

Cette capacité d'investissement élevée n'est possible que grâce à une gestion rigoureuse mise en place par l'ensemble des agents de notre collectivité, et la vigilance quotidienne des élus. L'attention sur la maîtrise des frais de fonctionnement est particulièrement soutenue.

Le Grand Reims respecte ainsi pleinement ses engagements auprès de l'Etat lors de la contractualisation.

Notre capacité d'investir, d'aménager notre territoire, est renforcée par un désendettement continu qui fait référence. Au 31 décembre 2018, la durée de désendettement s'est portée à 1,88 année. Les renégociations annuelles des encours permettent de faire des économies sur le remboursement de la dette et donc, là aussi, baisser nos frais de fonctionnement.

Ce rapport d'activité permettra à tous de constater que le Grand Reims agit quotidiennement, à travers l'ensemble de ses compétences, au service des communes membres et de leurs habitants. Ce rapport d'activité est celui de l'ensemble des membres de l'exécutif : Vice-présidents, Conseillers communautaires délégués, mais aussi de l'ensemble des communautaires et des élus municipaux : Maires, Adjointes, Conseillers municipaux qui au quotidien accompagnent nos concitoyens en véritables « couteaux suisses » de la République.

Je tiens à remercier l'ensemble des agents qui agissent quotidiennement au service des habitants de notre territoire, afin d'assurer un service public de proximité et de qualité.

Le Grand Reims est désormais pleinement l'acteur majeur de l'aménagement de son territoire au service de ses communes membres, de leurs habitants et de l'attractivité.

Catherine Vautrin

Présidente de la communauté urbaine du Grand Reims

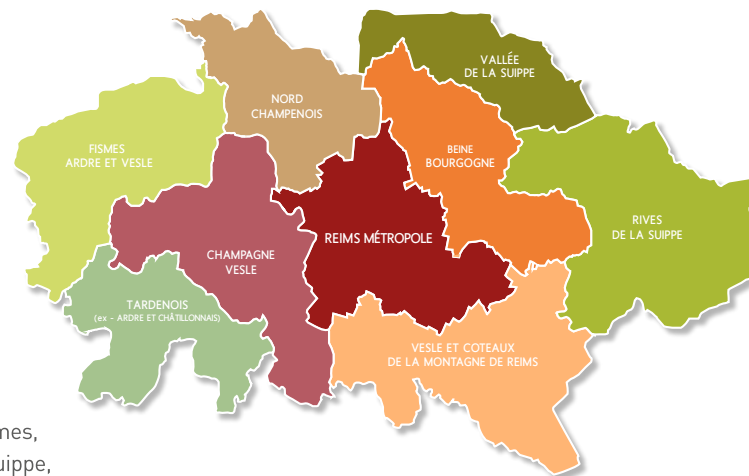
LA COMMUNAUTÉ URBAINE DU GRAND REIMS

NÉ LE 1^{ER} JANVIER 2017 DE LA FUSION DE NEUF STRUCTURES INTERCOMMUNALES, LE GRAND REIMS EST LA PLUS GRANDE COMMUNAUTÉ URBAINE RURALE DE FRANCE.

UN TERRITOIRE, 143 COMMUNES

Le Grand Reims se compose de 143 communes

Anthenay, Aougny, Arcis-le-Ponsart, Aubérive, Aubilly, Auménancourt, Baslieux-lès-Fismes, Bazancourt, Beaumont-sur-Vesle, Beine-Nauroy, Berméricourt, Berru, Bétheniville, Bétheny, Bezannes, Billy-le-Grand, Bligny, Bouilly, Bouleuse, Boulton-sur-Suippe, Bourgogne-Fresne, Bouvancourt, Branscourt, Breuil-sur-Vesle, Brimont, Brouillet, Caurel, Cauroy-lès-Hermonville, Cernay-lès-Reims, Châlons-sur-Vesle, Chambrecy, Chamery, Champfleury, Champigny, Chaumuzy, Chenay, Chigny-Les-Roses, Cormicy, Cormontreuil, Coulommes-la-Montagne, Courcelles-Sapicourt, Courcy, Courlandon, Courmas, Courtagnon, Courville, Crugny, Cuisles, Dontrien, Ecueil, Epoye, Faverolles-et-Coëmy, Fismes, Germigny, Gueux, Hermonville, Heutrégiville, Hourges, Isles-sur-Suippe, Janvry, Jonchery-sur-Vesle, Jonquery, Jouy-lès-Reims, Lagery, Lavannes, Les Mesneux, Les Petites-Loges, Lhéry, Loivre, Ludes, Magneux, Mailly-Champagne, Marfaux, Merfy, Méry-Prémecy, Montbré, Montigny-sur-Vesle, Mont-Sur-Courville, Muizon, Nogent-l'Abbesse, Olizy-Violaine, Ormes, Pargny-lès-Reims, Pévy, Poilly, Pomacle, Pontfaverger-Moronvilliers, Pouillon, Pourcy, Prosnes, Prouilly, Prunay, Puisieux, Reims, Rilly-La-Montagne, Romain, Romigny, Rosnay, Sacy, Saint-Brice-Courcelles, Saint-Etienne-Sur-Suippe, Saint-Euphrasie-et-Clairizet, Saint-Gilles, Saint-Hilaire-le-Petit, Saint-Léonard, Saint-Martin-l'Heureux, Saint-Masmes, Saint-Souplet-sur-Py, Saint-Thierry, Sarcy, Savigny-sur-Ardres, Selles, Sept-Saulx, Sermiers, Serzy-et-Prin, Sillery, Taissy, Tinquieux, Thil, Thillois, Tramery, Trépail, Treslon, Trigny, Trois-Puits, Unchair, Val-de-Vesle, Vandeuil, Vaudemange, Vaudesincourt, Ventelay, Verzenay, Verzy, Ville-en-Tardenois, Villedommange, Ville-en-Selve, Villers-Allerand, Villers-Franqueux, Villers-Marmery, Villers-aux-Nœuds, Vrigny, Warmeriville, Witry-lès-Reims.



La charte de gouvernance

Adoptée à l'unanimité le 9 janvier 2017, la charte de gouvernance de la communauté urbaine du Grand Reims a posé les grands principes de son fonctionnement, à savoir :

- le respect de la place de chaque territoire, de chaque commune et de ses élus (droit de véto, traitement équitable, reprise des engagements antérieurs, droit à l'information) ;
- un exercice des compétences respectueux de la volonté des communes et adapté à la réalité des territoires (respect des

spécificités de chacun des territoires, garantie d'un niveau de service public équivalent) ;

- une neutralité financière et fiscale pour les contribuables et les communes, avec la mise en place d'un protocole financier général et un mécanisme de lissage des taux d'imposition et de neutralisation ;
- une organisation territoriale de proximité, déconcentrée au travers des pôles territoriaux de proximité, sectorisée pour certains services techniques, avec une structure administrative d'animation et de coordination.

Les compétences

Les statuts de la communauté urbaine du Grand Reims ont été approuvés par délibération du 21 décembre 2017 à la majorité des conseils municipaux et par arrêté préfectoral n°8 du 17 mai 2018.

Ses compétences obligatoires :

- Développement et aménagement économique, social et culturel de l'espace communautaire (zones d'activité, développement économique, équipements culturels et sportifs d'intérêt communautaire, lycées et collèges, tourisme, enseignement supérieur)
- Aménagement de l'espace communautaire (SCoT, PLU, opérations d'aménagement d'intérêt communautaire, réserves foncières, mobilité, voirie, signalisation, parcs et aires de stationnement, PDU)
- Équilibre social de l'habitat (Programme local de l'habitat, politique du logement et logement social, OPAH)
- Politique de la ville (contrat de ville, prévention de la délinquance)
- Gestion des services d'intérêt collectif (assainissement et eau, cimetières, abattoirs, incendie et secours, transition énergétique, réseaux de chaleur ou de froid, concessions de la distribution publique d'électricité et de gaz, infrastructures de charge de véhicules électriques)
- Protection et mise en valeur de l'environnement et politique du cadre de vie (déchets ménagers, lutte contre la pollution de l'air et les nuisances sonores, maîtrise de la demande d'énergie, gestion des milieux aquatiques et prévention des inondations)
- Aménagement, entretien et gestion des aires d'accueil des gens du voyage.

Ses compétences facultatives :

- Développement économique et aménagement (aménagement numérique - équipements touristiques - étude et réalisation de la Coulée verte, de la trame verte et bleue, aménagement et entretien des abords du canal et de la Vesle, protection et mise en valeur du territoire situé dans le Parc naturel régional de la Montagne de Reims)
- Services d'intérêt collectif (défense extérieure contre l'incendie - éclairage public des monuments - fourrière automobile - jardins familiaux appartenant à la communauté)
- Archéologie préventive
- Développement durable (soutien aux actions de préservation de la biodiversité)
- Enseignement préélémentaire et élémentaire, activités périscolaires et aides aux collèges (construction, aménagement, entretien et fonctionnement d'équipements de l'enseignement préélémentaire et élémentaire - service des écoles - activités périscolaires - aides aux collèges)
- Activités extrascolaires (accueils de loisirs sans hébergement)
- Petite enfance et action sociale (équipements petite enfance - réseau d'assistantes maternelles)
- Politique de la jeunesse et d'insertion sociale et professionnelle des jeunes
- Culture et animation

Création d'une centrale d'achat

Par délibération du Conseil communautaire du 28 juin 2018, la communauté urbaine du Grand Reims s'est constituée en centrale d'achat au sens de l'article 26 de l'ordonnance n°2015-899 du 23 juillet 2015 relative aux marchés publics. Cet outil de mutualisation de la commande publique peut être activé pour toutes les catégories d'achat et pour le compte de ses 143 communes membres, ainsi que les établissements publics administratifs, établissements publics industriels et commerciaux et syndicats mixtes intercommunaux présents sur son territoire.

143 communes

300 699 habitants

1 436 km²

LA GOUVERNANCE

Le Conseil communautaire

La communauté urbaine du Grand Reims est administrée par son Conseil communautaire, composé de 206 élus, instance de débat et de décision qui fixe les grandes orientations stratégiques. Le Conseil communautaire délègue une partie de ses attributions au Bureau communautaire et à l'exécutif de la Communauté urbaine, pour les décisions nécessaires au fonctionnement courant. Il se réunit au moins une fois par trimestre, sur convocation de l'exécutif. En 2018, 5 séances ont permis d'examiner 357 délibérations.

Le Bureau communautaire

Composé de 60 membres dont la Présidente, des 15 vice-présidents et des 23 conseillers délégués, il se voit confier l'ensemble des compétences relevant du fonctionnement courant. Sa composition doit garantir un bon équilibre dans la représentativité des territoires. En 2018, 104 décisions ont été prises en neuf réunions.

Les élus du Bureau communautaire

Présidente

Catherine VAUTRIN

15 vice-présidents

Alain Toullec : Numérique, aménagement du territoire et suivi des pôles territoriaux

Arnaud Robinet : Enseignement supérieur, recherche, relations internationales et voiries de la ville de Reims

Yannick Kerharo : Incendie et secours et Sapeurs-Pompiers volontaires

Jean-Pierre Fortuné : Finances

Pierre Georgin : Urbanisme et foncier

Francis Blin : Eau et assainissement

Elizabeth Vasseur : Administration générale et dialogue social

Evelyne Fraeyman-Velly : Éclairage public, distribution d'électricité et de gaz et relations avec le Syndicat intercommunal d'énergies de la Marne (SIEM)

Alain Wanschoor : Habitat et logement

Guillaume Michaux : Développement durable et réseaux de chaleur

Jean-Pierre Belfie : Attractivité territoriale et tourisme

Patrick Bedek : Transport et Plan de déplacement urbain (PDU)

Katia Beaujard : Affaires scolaires et petite enfance

Alain Lescouet : Voirie, parcs et aires de stationnement et fourrière automobile

Pascal Lorin : Collecte et traitement des déchets

Le Conseil de développement

Créé par délibération du 29 juin 2017, le Conseil de développement est composé de deux collèges de 30 membres chacun : un collège mobilisant des acteurs économiques et des organisations professionnelles, ainsi qu'un collège mobilisant des représentants de la vie associative et des organismes publics.

Dans son organisation, un président est désigné parmi les 60 membres. Le Conseil de développement est consulté sur l'élaboration d'un projet de territoire, sur les documents de prospective et de planification, sur la conception et l'évaluation des politiques locales de promotion du développement durable. Autonome pour organiser ses travaux, il établit un rapport d'activité d'annuel présenté aux élus communautaires et débattu avec eux. Ce conseil s'est réuni à quatre reprises en 2018.

206 élus au Conseil communautaire

60 élus au Bureau communautaire

8 pôles territoriaux

Les Conférences de territoire

Installées sur le territoire de chacun des anciens établissements de coopération intercommunale, elles sont composées de l'ensemble des élus communautaires du territoire et ouvertes aux adjoints et aux conseillers municipaux. Ce sont des instances de proximité, de dialogue, de concertation et d'aide à la décision. Elles sont l'instance de référence pour toute réflexion et proposition relatives à l'exercice des compétences de proximité. Elles informent également les élus municipaux sur les travaux du Bureau et du Conseil communautaire. 72 réunions se sont tenues en 2018.

Le Conseil des maires :

Le conseil des maires est un lieu de concertation ouvert à l'ensemble des maires de la Communauté urbaine qui se réunit sur convocation de l'exécutif, permettant de les associer et les informer sur les différents projets de la Communauté urbaine.

23 conseillers communautaires délégués

Xavier Albertini : Conseil intercommunal de sécurité et de prévention de la délinquance (CISPD)

Patrice Barrier : Bâtiments scolaires

Evelyne Bruschi : Commande publique et marchés publics

David Chatillon : Tourisme

Cédric Chevalier : Schéma de cohérence territoriale (SCoT)

Thomas Dubois : Patrimoine naturel

Fatima El Haoussine : Politique de la ville

Jean-Louis Gadret : Transports des personnes à mobilité réduite

Anne-Marie Germain : Aménagement du territoire

Alain Hirault : Contingent incendie

Frédéric Lepan : Compétences déléguées au SIEM

Jean Marx : Eau potable

Jean-Marc Roze : Rapporteur général du budget

André Secondé : Archéologie

Vincent Verstraete : Ressources humaines

Daniel Chartier : Animation de la conférence du territoire de Beine Bourgogne

Bruno Cochemé : Animation de la conférence du territoire du Tardenois

Gilles Dessoie : Animation de la conférence du territoire de Vesle et Coteaux de la Montagne de Reims

Jean-Jacques Gouault : Animation de la conférence du territoire des Rives de la Suippe

Pierre Lhotte : Animation de la conférence du territoire de Champagne Vesle

Guy Riffé : Animation de la conférence du territoire de la Vallée de la Suippe

Claudine Rousseaux : Animation de la conférence du territoire du Nord Champenois

Philippe Salmon : Animation de la conférence du territoire de Fismes Ardre et Vesle

Les réunions des maires

En complément de ces réunions, la Présidente réunit régulièrement autour d'elle les maires des communes membres en petits groupes pour échanger sur tous les sujets les intéressant. Seize réunions se sont tenues en 2018.

Les commissions thématiques

Il y a sept commissions thématiques : ressources, services en réseau, services à la population, développement des territoires, services de proximité, voirie et développement durable. Composées chacune au minimum de 51 membres désignés à la représentation proportionnelle, les commissions thématiques sont consultées pour avis sur les projets de délibération soumis au Conseil communautaire. Elles sont informées des décisions prises par l'exécutif et par le Bureau communautaire, et se réunissent en tant que de besoin sur tout projet ou politique publique pouvant les intéresser. 35 réunions de commissions se sont tenues en 2018.

LE RÔLE MOTEUR DU GRAND REIMS

LE GRAND REIMS POURSUIT SA POLITIQUE EN FAVEUR DE L'ÉCONOMIE LOCALE DANS UNE LOGIQUE DE SOUTIEN À L'ACCUEIL, À L'INNOVATION ET AU DÉVELOPPEMENT DES ENTREPRISES, EN JOUANT SUR LA PROMOTION ET L'ANIMATION DU TERRITOIRE MAIS AUSSI L'OPTIMISATION DES OUTILS ET DES INFRASTRUCTURES.

En phase avec la Région

A la suite de la publication en 2017 du Schéma régional de développement économique, d'innovation et d'internationalisation (SRDEII), la communauté urbaine du Grand Reims a signé avec la région Grand Est le Pacte offensive croissance emploi (POCE) qui en constitue la déclinaison opérationnelle. Cette convention permet désormais au Grand Reims d'envisager la création de dispositifs d'aides directes aux entreprises, articulées avec les actions de la Région en faveur des PME.



Innovation : un nouvel élan

2018 aura constitué une année de transition pour l'accélérateur INNOVACT, devenu INNOVACT by SEMIA et reconfiguré avec le soutien de la Région. Parallèlement, le Grand Reims a rejoint la gouvernance de l'agence régionale de l'innovation, Grand E-Nov, dont une antenne est installée sur le parc d'affaires de Reims-Bezannes.

Événementiel : un saut qualitatif

Cette année aura été marquée par la signature avec GL Events de la nouvelle concession pour la construction et l'exploitation de la Grande salle événementielle de Reims, ainsi que l'exploitation du Parc des expositions et du Centre des congrès qui vont faire l'objet de travaux de rénovation. Cela va conférer au Grand Reims une attractivité renforcée au plan européen, notamment pour les grands salons, colloques et conventions d'affaires.

Bioéconomie : le territoire conforté

Le Conseil national de l'Industrie, présidé par le Premier ministre, a annoncé que la bioraffinerie de Bazancourt et Pomacle a été identifiée comme « Territoire d'industrie », parmi les 141 territoires. Elle devrait donc bénéficier d'un fléchage particulier des crédits de l'Etat pour accompagner son développement.

Parcs d'activités en développement

Les travaux pour l'aménagement de la seconde tranche du parc d'activité de la Husselle à Bétheny ont démarré en août 2018. La commercialisation des 25 lots a été lancée en octobre 2018 sur la base de 25 prospects répertoriés. Sur la Husselle 1, deux ventes ont été signées en 2018 pour 5 340 m². Sur le parc d'activités de La Malle à Saint-Brice-Courcelles, une vente a été signée en 2018, représentant 2 750 m². La commercialisation du foncier du parc d'affaires de Reims Bezannes touche bientôt à sa fin avec deux ventes signées pour 8 847 m², sachant qu'il reste 18,5 ha à céder au 31 décembre 2018.

Au total, le bilan de la commercialisation 2018 sur les parcs d'activités du Grand Reims (Agencia et CCI Marne compris) s'élève à :

- 12 transactions
- 3,8 ha vendus
- 4 parcelles de moins de 3 000 m²
- 8 parcelles de plus de 3 000 m²

Le développement d'une zone d'activités en entrée de ville Est est inscrit en projet dans le document d'urbanisme de la commune de Fismes. Le Grand Reims a donc lancé en 2018 un appel d'offres pour l'exécution d'études préalables à la création de cette zone d'activités économiques : étude d'accessibilité et étude de dimensionnement de la zone d'activités, schéma d'aménagement, pré-bilan d'opération et planning prévisionnel des procédures. Le bureau d'études a été retenu début 2019.

Invest in Reims : 24 projets aboutis

Grâce au soutien de la communauté urbaine du Grand Reims, l'agence de développement économique Invest In Reims, outil au service de sa stratégie de développement économique, a permis l'implantation de 24 nouveaux projets sur notre territoire, représentant à terme 707 nouveaux emplois dans le Grand Reims.

Aéroport : suite des opérations

L'aéroport de Reims en Champagne à Prunay a connu une légère progression de son activité, passant en un an de 21 277 à 21 783 mouvements (+2%), avec une confirmation du dynamisme de l'aviation d'affaires. Dans la perspective du renouvellement de la concession pour l'exploitation de l'aéroport au 1^{er} janvier 2020, un marché public d'assistance à maîtrise d'ouvrage a été signé en novembre 2018 pour assister la collectivité dans la procédure de DSP et les négociations techniques et financières à mener, courant 2019, avec les candidats. Compte tenu des observations formulées par la Direction générale de l'aviation civile lors de son dernier audit, une convention de partenariat a été signée avec le Département, relative à des études techniques et financières concernant la modification de la RD 931, qui constitue actuellement un obstacle en bout de piste. Les études techniques ont commencé au cours du second semestre 2018 et doivent durer deux ans.



24 projets d'implantation accompagnés par Invest in Reims

12 transactions foncières dans les parcs d'activités du Grand Reims

21 783 mouvements à l'aéroport de Reims en Champagne

SÉCURITÉ, CONFORT ET CADRE DE VIE

53 % DES DÉPENSES INSCRITES AU BUDGET PRINCIPAL DU GRAND REIMS SONT AFFECTÉS AUX OPÉRATIONS SUR LA VOIRIE, DANS LE RESPECT DU PROGRAMME PLURIANNUEL ÉTABLI POUR L'ENSEMBLE DU TERRITOIRE.

En dehors de Reims

Douze millions d'euros par an sont consacrés aux travaux de voirie en dehors de Reims. Cette enveloppe permet de réaliser les projets souhaités par toutes les communes du Grand Reims qui sont recensés et débattus au sein de chacune des conférences de territoire. Le poste concerne les créations et rénovations de chaussées et trottoirs, les aménagements de liaisons cyclables, l'effacement des réseaux ainsi que les travaux d'éclairage public et de signalisation (voir détail au chapitre « Pôles »).

Dans la ville de Reims

Le Grand Reims attribue 17 millions d'euros par an aux travaux de voirie sur le territoire de la ville de Reims. Ils relèvent de :

→ l'entretien courant de la voirie communale :

- 19 % concerne le centre-ville,
- 81 % pour les autres quartiers.

→ des aménagements urbains, tels que :

- la transformation de la place de l'hôtel de ville amorcée en mars 2018,
- le réaménagement des abords et la mise en lumière de la basilique Saint-Remi qui a démarré en juin 2018,

- le lancement des études concernant la création de liaisons boulevard Charles Arnould/rue de l'Égalité et rue de l'Égalité-avenue d'Épernay, maillons importants du futur réseau de roades qui permettra d'absorber une partie du trafic de transit.

Déclassement

La place Gouraud et le boulevard Diancourt

ont fait l'objet en 2018 de travaux d'aménagement et de rénovation, dans le cadre de la négociation avec l'Etat, relative au déclassement des routes nationales et à leur transfert vers le domaine du Grand Reims à compter du 1^{er} janvier 2019.

Dans les faubourgs

La rénovation des placettes située le long de cet axe (Écu, 30 Août 1944, Ferry) est venue achever la requalification de la rue de Cernay, en cours depuis 2015. Elles apportent un caractère paysager à ces espaces. Par ailleurs, 2018 est aussi l'année de livraison de la 1^{re} tranche de la rénovation des voiries anciennes de la cité du Chemin Vert, avenue de la Marne. La réponse des services de l'Etat sur les prescriptions archéologiques ayant tardé à arriver, les travaux ne reprendront que fin 2019, voire 2020.

En coordination

Tous les travaux des rues du programme de voirie sur Reims en 2018 ont donné lieu à une coordination auprès des concessionnaires, afin de s'assurer de l'état des réseaux souterrains et de prévoir le cas échéant leur rénovation avant de réaliser les travaux de surface.

La zone 30 amplifiée

L'année 2018 correspond au début du déploiement de la zone 30 au centre-ville de Reims, des Promenades à la place des Droits de l'Homme et du boulevard de la Paix au canal. Les interventions se font par îlot, en généralisant la prise en compte des vélos, avec une signalisation adaptée et les doubles sens cyclables dans les voies à sens unique. Ce déploiement se fait en préservant au mieux le stationnement et vise à favoriser les déplacements des modes actifs. La reprise de la chaussée de la rue de Venise, consécutive à des travaux d'assainissement, s'inscrit dans ce déploiement. La surface de roulement a été refaite et cet axe de transit traité en prenant en compte la circulation des vélos. A terme, ceux-ci disposeront d'aménagements depuis le boulevard de la Paix jusqu'au pont de Venise, à compléter à moyen et long termes.

La zone 30 a été étendue jusqu'à la place des Droits de l'Homme en 2018.

Eclairage public : la poursuite des objectifs

En 2018, la collectivité a maintenu un niveau d'investissement proche de 2017 (4,3 millions d'euros), en s'efforçant de préserver un niveau de service semblable. Ce budget s'entend sur le territoire des 16 communes de l'ex-Reims Métropole, le parc d'éclairage public des autres communes du Grand Reims étant géré par le pôle Territoires.

Les opérations ont été conduites selon les objectifs fixés depuis plusieurs années, à savoir :

- la mise en œuvre de sources et d'appareillages performants, majoritairement de type leds,
- la suppression des sources type ballons fluorescents à vapeur de mercure (programme décennal 2009-2019),
- la rationalisation des mobiliers installés,
- l'optimisation des organes de commande.

12 M€ de travaux de voirie programmés dans le Grand Reims, hors Reims

17 M€ de travaux de voirie programmés sur la commune de Reims

550 km de voirie sur la commune de Reims et

1 000 km hors Reims.

A Reims, des travaux pour toute la ville

- place Gouraud et boulevard Diancourt : 1 135 000 €
- placettes Cernay : 750 000 €
- rue de Venise : 630 000 €
- Chemin Vert : 860 000 €
- diverses rues : 4 000 000 €

DES INVESTISSEMENTS AU SERVICE DES ENFANTS

DEPUIS SA CRÉATION EN 2017, LA COMMUNAUTÉ URBAINE A REPRIS L'EXERCICE DE LA COMPÉTENCE SCOLAIRE POUR LE COMPTE DE 125 DES 143 COMMUNES QUI LA COMPOSENT. A CE TITRE, ELLE A INVESTI EN 2018 DANS LA CRÉATION OU L'EXTENSION D'ÉQUIPEMENTS SCOLAIRES ET PÉRISCOLAIRES.

Extension du restaurant scolaire de l'école Deschamps à Fismes

Depuis deux ans, une constante progression de la demande était observée au sein des restaurants scolaires des écoles Centre et Deschamps. En 2016, ils n'étaient pas loin, notamment pour les maternelles, d'atteindre leur capacité maximale. La construction du lotissement de la Fonderie (130 logements) et la réalisation du lotissement du Cheval Blanc (270 logements) annonçant la prise en charge de nouveaux habitants, il est apparu nécessaire d'anticiper. C'est le bureau d'études Asciste Ingénierie qui a été mandaté pour la réalisation, sur l'année 2018, de l'étude de faisabilité pour l'extension du restaurant scolaire et la désignation d'un maître d'œuvre (TDA Bonnet). L'extension porte sur 133 m² pour, in fine, un restaurant scolaire de 437 m² ; le coût total de l'opération est de 865 000 euros TTC.

Des espaces complémentaires pour l'accueil périscolaire à Courcy

Le projet se situe au centre Bourg, derrière la mairie, où se trouvent actuellement un jardin d'enfant et le restaurant scolaire. Il s'agit de la construction d'un bâtiment modulaire d'une surface de 273 m² comprenant deux salles d'activités avec une capacité d'accueil de 40 enfants chacune, des sanitaires, des espaces communs, le tout accessible depuis l'école par la création d'un passage ouvert de type « porche » contre la chaufferie pour un montant de travaux de 337 000 euros.

Conseil d'orientation

Un Conseil d'orientation scolaire, périscolaire et extrascolaire, composé de 28 élus représentant l'ensemble des territoires du Grand Reims où la Communauté urbaine a compétence, se réunit régulièrement depuis février 2018. Instance de dialogue, de concertation et de propositions, il accompagne sur le territoire du Grand Reims, la déclinaison des politiques en faveur du scolaire, du périscolaire et de l'extrascolaire.

Une salle de classe et une salle d'activité à Brimont

Le projet se situe au centre Bourg derrière la mairie. Il s'agit, après la démolition d'un bâtiment préfabriqué obsolète et dangereux, de la construction d'un bâtiment modulaire d'une surface de 128 m² comprenant une salle de classe pouvant accueillir 30 élèves, une salle d'activité, des sanitaires et des espaces communs pour un montant de travaux de 305 000 euros.

Le nouvel espace scolaire a accueilli ses premiers élèves à Brimont.



Un restaurant scolaire à Saint-Thierry

Le projet se situe sur la parcelle de l'école élémentaire et donne sur l'allée des Prévotés. Il s'agit de la construction d'un restaurant scolaire de type modulaire d'une surface de 127 m², en liaison avec l'école par la création d'un cheminement couvert et chauffé, et comprenant deux espaces repas pouvant accueillir 40 rationnaires chacun, un vestiaire et une cuisine, pour un montant de travaux de 365 000 euros.

Projet de pôle scolaire à Dontrien

Le pôle scolaire de Dontrien est un projet de construction neuve qui vise à regrouper les élèves résidant dans six communes : Aubérive, Dontrien, Saint-Hilaire le Petit, Saint-Martin l'Heureux, Vaudesincourt et Saint-Souplet sur Py. Les marchés ont été attribués aux entreprises début 2018 et les travaux ont commencé au printemps 2018 pour une durée estimée à 14 mois. L'ouverture de ce nouveau pôle a eu lieu à l'occasion de la rentrée scolaire de septembre 2019. Au total, ce sont 2,4 millions d'euros qui ont été budgétés pour ce projet.

Projet de pôle scolaire aux Petites Loges

Les communes des Petites Loges, de Billy-le-Grand, de Trépail et de Vaudemange ainsi que le pôle territorial Vesle et Coteaux de la Montagne de Reims avaient mené, dès 2016, une réflexion sur un projet de regroupement pédagogique concentré, compte tenu de la situation des écoles de ces communes en termes d'effectifs. Une étude a été réalisée par un cabinet de conseil pour déterminer la solution optimale d'implantation du nouveau pôle scolaire, compte tenu des deux propositions de mise à disposition de terrains aux Petites Loges et à Vaudemange. Les conclusions de l'étude, débattues en conférence de territoire en 2017, ont montré l'opportunité de construire ce nouveau pôle regroupant 150 élèves au sein de la commune des Petites Loges. Les perspectives d'évolution ont conduit à définir un programme comprenant trois classes maternelles, quatre classes élémentaires ainsi qu'un espace de restauration pour environ 100 enfants.

En 2018, le projet s'est poursuivi avec une étude de programmation destinée à définir précisément les surfaces, les relations fonctionnelles entre les pièces et les prescriptions techniques. Cette étude a été suivie du recrutement d'un maître d'œuvre, BLP Architecte, au cours du second semestre 2018. Le montant total du projet est estimé à 4 770 000 millions d'euros TTC. L'ouverture est prévue pour 2021.

Projet de pôle scolaire à Ecueil

Le projet de construction du groupe scolaire d'Ecueil vise à regrouper les élèves des communes de Courtagon, Sermiers, Chamery, Ecueil, Ville-Dommange et Sacy. Après avoir consolidé ce périmètre géographique en 2017, le choix d'un architecte, le cabinet Motto, a été arrêté en janvier 2018, pour mener ensuite les études de conception. L'ouverture de ce nouvel établissement scolaire est envisagée pour la rentrée 2020 pour un coût total de six millions d'euros TTC.

Restructuration partielle de l'école élémentaire de Verzy

Actuellement la commune de Verzy dispose de deux écoles, une maternelle et une élémentaire, sur deux sites différents. L'école élémentaire peut accueillir les classes maternelles sous réserve de travaux de restructuration : création d'un dortoir et de sanitaires sur l'emprise du préau et des sanitaires existants. Les travaux ont été réalisés courant 2018 à hauteur de 250 000 euros sur deux ans.

Transports scolaires

1 780 élèves de maternelle et de cours élémentaire de 104 communes du Grand Reims vont bénéficier d'un transport en autocar que la Communauté urbaine va gérer à partir de janvier 2019. Cette prestation représente 41 circuits différents chaque matin pour les élémentaires. 85 agents du Grand Reims les accompagnent.

90 écoles maternelles et élémentaires réparties sur

63 communes accueillant environ

6 500 élèves occupant

530 agents communautaires

La construction du nouveau pôle scolaire de Dontrien s'achève.

UNE ORGANISATION OPTIMISÉE ET HARMONISÉE

PARALLÈLEMENT À L'OPTIMISATION ET À L'HARMONISATION DES ORGANISATIONS DE COLLECTE ET DE TRAITEMENT CONCRÉTISÉES EN 2018, LE GRAND REIMS MODERNISE SES SERVICES ET DIVERSIFIE SES ACTIONS DE PRÉVENTION DES DÉCHETS EN ACCOMPAGNANT LES HABITANTS VERS DE NOUVELLES PRATIQUES.

Organisation

Depuis 2017, la compétence « collecte et traitement des déchets ménagers et assimilés » est organisée autour de trois pôles territoriaux reprenant au sein d'une même direction les territoires de deux syndicats de collecte (SYCODEC et SYCOMORE) et de Reims Métropole.

Échéance

La nouvelle convention pour l'exploitation de l'unité de valorisation énergétique Rémodal a démarré le 1^{er} janvier 2018 avec, à la clé, la réalisation de travaux importants (près de 10 millions d'euros), essentiellement destinés à l'amélioration des performances énergétiques de l'installation.

Nouveautés dans les déchetteries

Un service harmonisé d'accueil des pneumatiques a été mis en place sur certaines déchetteries pour l'ensemble des habitants du Grand Reims. En outre, une règle d'accueil harmonisée a été élaborée pour l'accueil payant des professionnels sur 15 des 20 déchetteries du Grand Reims.

Nouveautés dans la collecte

La Communauté urbaine a développé sur son territoire un service de collecte d'encombrants sur rendez-vous. Le Grand Reims et la ville de Reims se sont portés candidats à l'expérimentation de collectes innovantes en lien avec des appels à projets gouvernementaux.



Un taux de TEOM maintenu à

7,08 % en **2018**

+ de 145 000 tonnes de déchets collectées, soit une hausse + 1,1%

493 kg/an/hab de déchets collectés en moyenne dans le Grand Reims

Réduction des déchets

Le programme « Zéro déchet zéro gaspillage » (ZDZG) engagé avec l'ADEME dans une optique de réduction des déchets a été bouclé. Si les objectifs quantitatifs n'ont pas été atteints, les trois ans d'application du programme ont toutefois permis de promouvoir le concept de réduction des déchets et de mettre en œuvre deux projets phares :

L'ouverture en juin 2018 du Recycl'lab, 1 place Paul Claudel à Reims. Ce local, co-animé avec les associations Jeune Chambre Economique, Vél'Oxygène et SEL est un lieu ouvert au public permettant le déroulement d'ateliers sur divers thèmes de prévention des déchets.

La mise en service en août 2018 du Tri Truck. Ce véhicule d'information, de sensibilisation et de collecte des déchets spécifiques favorise les actions de proximité sur l'ensemble du territoire, du mardi au samedi. Ces démarches bénéficient du renfort de jeunes volontaires accueillis en service civique.

Par ailleurs, la ville de Reims a accompagné le Grand Reims dans des actions exemplaires de gestion des biodéchets. A commencer par le déploiement des sept premiers sites de compostage partagé sur le domaine public qui ont regroupé plus de 200 familles grâce à la mobilisation de 17 référents bénévoles. A noter également la mise en place de six points de collecte des sapins de Noël à compter du 26 décembre 2018. Ces dernières actions sont en cohérence avec l'engagement du Grand Reims dans le lancement d'un Plan local de prévention des déchets ménagers et assimilés (PLPDMA) sur l'ensemble du territoire, avec la désignation du Conseil d'orientation déchet, commission d'évaluation et de suivi.

Un vote de ce plan local est envisagé en Conseil communautaire en 2019 après consultation de la population.

Performances

En 2018, près de 145 396 tonnes de déchets ont été collectées, soit une hausse de 1,1% par rapport à 2017. Cette évolution peut s'expliquer par l'augmentation de la population et des indicateurs économiques.

L'augmentation est sensible sur l'ensemble des flux :

ordures ménagères : + 0,9% (+ 678 tonnes)

tri : +0,6% (+94 tonnes)

verre : +1,6% (+164 tonnes)

déchetteries : + 1,5% (+663 tonnes, essentiellement déchets mobiliers).

Néanmoins, sur l'ensemble du territoire, les résultats restent inférieurs à la moyenne nationale (514 kg/an/hab selon l'ADEME) avec 493 kg/an/hab :

ordures ménagères : 246 kg/an/hab (contre 288 kg/an/hab)

tri : 55 kg/an/hab (contre 48 kg/an/hab)

verre : 35 kg/an/hab (contre 30 kg/an/hab)

déchetteries : 157 kg/an/hab (contre 195 kg/an/hab)

Lauréat

En 2018, le Grand Reims a été distingué par l'ADEME, dans la catégorie « territoire urbain » au niveau de la région Grand Est, en raison de ses faibles ratios d'ordures ménagères et de déchets ménagers et assimilés, ainsi que par ses coûts de service maîtrisés (données 2017).



TEOM

Le taux unique de la taxe d'enlèvement des ordures ménagères (TEOM), choisi au moment de la création du Grand Reims en 2017 pour s'appliquer à l'ensemble du territoire, a été maintenu en 2018 au même niveau, soit 7,08%.

AMÉLIORATION CONTINUE ET MAÎTRISE DES COÛTS

GRÂCE À LA BONNE GESTION ET À LA RATIONALISATION DES INFRASTRUCTURES, LE GRAND REIMS ASSURE LA QUALITÉ DES SERVICES PUBLICS DE L'EAU POTABLE ET DE L'ASSAINISSEMENT, ET DÉVELOPPE DE NOUVEAUX PROJETS POUR AMÉLIORER LES SITUATIONS DÉGRADÉES TOUT EN MAÎTRISANT LES COÛTS.

Un patrimoine colossal

C'est au Grand Reims qu'il appartient, depuis 2017, d'entretenir et de renouveler les réseaux d'eau et d'assainissement pour rendre le meilleur service aux abonnés. Il veille ainsi sur 42 sites de captage d'eau potable, 1 500 km de réseau d'eau potable, plus de 90 000 compteurs de distribution chez les abonnés, 900 km de réseaux d'eaux usées et 54 stations d'épuration.

Investissements

Tenu d'assurer sur le long terme la disponibilité en quantité d'une eau de qualité, la préservation des milieux aquatiques et la prévention des inondations, le Grand Reims prévoit des investissements importants jusqu'en 2021, en moyenne à hauteur de 17 millions d'euros par an en assainissement, et de 13 millions d'euros par an en eau potable. Pour chaque projet étudié, la Communauté urbaine recherche le scénario économiquement et techniquement le plus adapté. Partenaire essentiel de la collectivité, l'Agence de l'Eau Seine-Normandie (AESN) contribue financièrement à la réalisation des projets qui répondent aux enjeux du bassin versant pour la qualité des milieux aquatiques et la biodiversité notamment.

Eau potable : performances et solutions

Les bons résultats des analyses publiés par l'Agence régionale de santé pour 2018 sont à nuancer pour six communes sur 143 où des solutions d'amélioration sont à l'œuvre ou à l'étude. A la suite de gros aléas sur les réseaux anciens, les communes de Chenay, Merfy et Trigny seront alimentées par les captages situés à Auménancourt et Avaux afin de bénéficier d'une eau de meilleure qualité d'ici septembre 2019. Pour Romigny et Tramery, c'est un traitement qui est en projet. De même, un nouveau réservoir a été construit à Warmeriville tandis qu'il est prévu de réhabiliter ceux d'Auménancourt, Berméricourt, Vandeuil et Sept-Saulx.

De nombreuses actions de sensibilisation, d'accompagnement et de concertation sont menées afin de préserver les ressources en eau du Grand Reims, principalement sur les captages alimentant l'agglomération rémoise, les secteurs de Gueux et de Beaumont-sur-Vesle. Ces actions visent à améliorer la qualité de l'eau des nappes souterraines qui se trouvent affectées par des pollutions directes et diffuses d'origine industrielle, urbaine, agricole et viticole. Enfin, des études sur d'autres aires d'alimentation des captages et des déclarations d'utilité publique (DUP) sont en cours pour renforcer la protection de la qualité de l'eau sur l'ensemble du territoire.



Assainissement collectif

Les rendements épuratoires de la station d'épuration (STEP) de Reims à Saint-Brice-Courcelles, se situent entre 88 et 99 % selon les paramètres. Après Saint-Thierry et Merfy, les communes de Thil et Pouillon ont été raccordées à la STEP de Reims pour assurer une épuration plus performante de leurs eaux usées et rationaliser les ouvrages. De son côté, la STEP de Muizon a renouvelé sa filière de déshydratation des boues. Parallèlement, le Grand Reims a mené à bien la reconstruction de la station d'épuration d'Hermonville et celle de Bétheniville qui s'est achevée en 2018. Les communes de Courville, Mont-sur-Courville et Lavannes ont été équipées d'un réseau d'assainissement collectif, bientôt suivies par Bourgogne-Fresne et Saint-Gilles.

Assainissement non collectif

Plus d'un tiers des communes ne disposent pas d'ouvrage collectif pour l'épuration des eaux usées. Avec l'aide financière de l'Agence de l'Eau Seine Normandie, le Grand Reims a engagé un programme d'accompagnement des particuliers pour la réhabilitation de leur installation d'assainissement non collectif et a priorisé les communes d'Unchair, Hourges, Lagery, Poilly, Marfaux et Val de Vestre, en 2018.

Prix de l'eau en baisse

L'AESN ayant annoncé la baisse de ses redevances, les élus de la Communauté urbaine ont décidé de répercuter une partie de cette baisse sur le prix de l'eau pour l'ensemble du territoire du Grand Reims. Les redevances baisseront ainsi sur les factures émises à compter du 1^{er} janvier 2019 et resteront stables jusqu'en 2024. Concrètement, la baisse s'établira à environ 18 €/an sur la facture d'eau et d'assainissement collectif (pour une consommation moyenne de 120 m³). Cette évolution permet à la Communauté urbaine de conserver une capacité d'investissement importante dans les domaines de l'eau et de l'assainissement.

16 M

de m³ prélevés dans les nappes phréatiques pour la distribution d'eau potable

22,6 M

de m³ d'effluents traités par la STEP de Saint-Brice-Courcelles (80 % de la population du Grand Reims)

Un faible taux de réclamations de

0,35 / 1000

abonnés en 2018



DÉPENSES EN BAISSÉ, INVESTISSEMENTS EN HAUSSE

POUR SON SECOND EXERCICE BUDGÉTAIRE, LA COMMUNAUTÉ URBAINE A MAINTENU SON EFFORT EN MATIÈRE DE MAÎTRISE DES DÉPENSES DE FONCTIONNEMENT DE FAÇON À AUGMENTER SA CAPACITÉ D'INVESTISSEMENT POUR DÉVELOPPER LES ÉQUIPEMENTS DE PROXIMITÉ ET SOUTENIR L'ACTIVITÉ ÉCONOMIQUE.

Budgets en série

Le budget adopté le 21 décembre 2017 par le Grand Reims comprend le budget principal ainsi que 19 budgets annexes (ordures ménagères, transports publics de personnes, eau potable, assainissement collectif, assainissement non collectif, boucle locale de télécommunications, budgets à vocation patrimoniale, budgets à vocation de développement économique...).

Dépenses : contrat respecté

Le contrat signé avec l'Etat le 30 juin 2018 astreint la Communauté urbaine à limiter à 1,2 % la hausse annuelle de ses dépenses de fonctionnement. L'objectif est plus qu'atteint en 2018 puisque, à périmètre constant, les dépenses réelles de fonctionnement non seulement n'ont pas augmenté, mais sont en baisse (-0,7 % par rapport à 2017). En conséquence, le Grand Reims peut se prévaloir d'un niveau élevé d'épargne brute, d'une capacité d'investissement forte et d'un recours maîtrisé à l'emprunt.

Une nouvelle charge

En 2018, le budget principal a été impacté par la prise en charge des transports scolaires, précédemment assurés par la région Grand Est. Ils génèrent des dépenses nouvelles, pondérées par des recettes nouvelles en provenance de la Région ou des usagers.

Recettes et affectations

Les dotations versées par l'Etat à la Communauté urbaine ont accusé une baisse de 0,5 million d'euros.

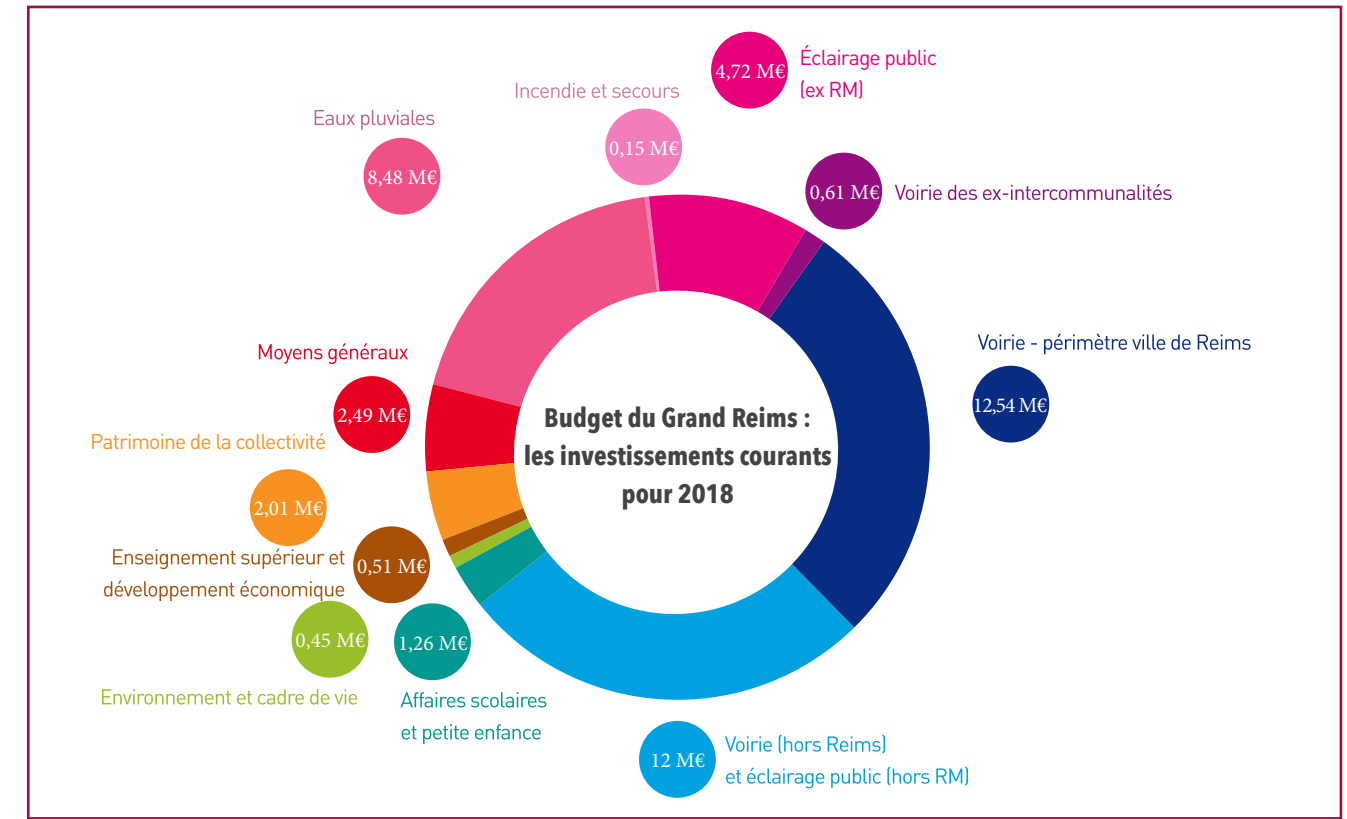
Les recettes fiscales totales représentent 58 % des recettes de fonctionnement du budget principal, incluant 1,6 million d'euros au titre du Fonds de péréquation intercommunal et communal. Ces recettes ont notamment permis :

- de couvrir les charges générales liées au fonctionnement de l'institution et les reversements financiers de la Communauté urbaine aux communes de l'agglomération,
- de financer sa participation au Service départemental d'incendie et de secours, à l'Office du tourisme et à l'ESAD.

Bilan social

L'effectif total du Grand Reims au 31 décembre 2018 est de 1 465 agents (hors vacataires et contrats privés) dont 833 femmes et 632 hommes (les agents permanents sont au nombre de 1 340 dont 1 236 titulaires et 104 contractuels). L'âge moyen de ces derniers est de 45 ans. Sur les 1 465 agents, 263 agents travaillent à temps incomplet. Il y a eu 89 avancements de grade en 2018 pour 52 femmes et 37 hommes.

Le coût 2018 de la formation (dont cotisation CNFPT) s'est élevé à 753 551 euros pour 29 382 heures. 85 recrutements en externe et 48 recrutements en interne ont eu lieu. Enfin, le taux d'emploi légal de travailleurs handicapés de la collectivité est de 6,26 %.



Principaux budgets annexes

Concernant le budget des ordures ménagères, les dépenses de fonctionnement ont atteint 32,7 millions d'euros alors que les recettes totales s'élevaient à 32 millions d'euros, dont 24,9 millions provenant de la TEOM. Au titre des budgets eau et assainissement, la Communauté urbaine a pu dégager des capacités d'investissement importantes et, d'autre part, envisager une baisse du prix de l'eau. Le budget transports est équilibré grâce à l'attention portée au contrat de délégation des transports publics sur l'ancien territoire de Reims Métropole (Citura) et malgré le lissage des taux du Versement transport. Il intègre depuis 2018 les transports réguliers de voyageurs précédemment assurés par la Région.

Des investissements diversifiés

Tous budgets confondus, la Communauté urbaine a vu son niveau d'investissement s'établir à plus de 100 millions d'euros, soit + 13 millions par rapport à 2017. Dans les compétences majeures du Grand Reims, les dépenses d'investissement concernent en particulier : la voirie et l'éclairage public (34,5 M€), l'eau et l'assainissement (24,2 M€), les travaux sur les réseaux d'eaux pluviales (5,7 M€), les affaires scolaires et la petite enfance (4,3 M€) l'enseignement supérieur, le développement économique et l'aménagement des espaces publics (12 M€).

Une imposition mesurée

Les taux d'imposition intercommunaux, déjà inférieurs à ceux des collectivités de même taille, n'ont pas subi de hausse en 2018. Les tarifs des services ont évolué moins vite que l'inflation. Quant au prix de l'eau, il a été revu à la baisse. Cette politique est conforme au choix fait par les élus en 2017 d'assurer la neutralité fiscale pour les ménages et de mettre en place un lissage des taux pour les entreprises du territoire.

Endettement diminué

L'encours de dette du budget principal de la Communauté urbaine, incluant la dette globalisée non transférable des communes, a connu une baisse de 18 millions d'euros, tous budgets confondus. La capacité de désendettement de la collectivité s'améliore encore en passant de 2,12 années à 1,88 année pour le budget principal. Tous budgets confondus, l'encours de la dette s'élève à 145,8 millions d'euros, avec 98,9 % de la dette classée A1 (très sécurisée) dans la classification Gissler. Le taux moyen de la dette de la communauté urbaine du Grand Reims, fin décembre 2018, s'élevait à 1,80 %.

(Pour le budget principal)

222,5 M€ de recettes

171,2 M€ de dépenses

1,88 année de capacité
de désendettement

DES CAPACITÉS D'INTERVENTION AU PLUS PRÈS DE LA POPULATION

APPORTANT UN SERVICE DE PROXIMITÉ COMPLÉMENTAIRE DU SERVICE DÉPARTEMENTAL D'INCENDIE ET DE SECOURS (SDIS) COMPOSÉ DE POMPIERS PROFESSIONNELS, LE CORPS DES SAPEURS-POMPIERS VOLONTAIRES EST MIS EN PLACE ET GÉRÉ PAR LE GRAND REIMS.

Suite du déploiement

La Communauté urbaine poursuit la mise en place du corps communautaire des sapeurs-pompiers volontaires sur les 35 centres du territoire, de façon à ce qu'aucune commune du Grand Reims ne soit laissée en dehors du dispositif. En 2018, ce sont plus de 1 200 interventions qui ont été réalisées, allant du secours à la personne à la lutte contre les incendies. La Communauté urbaine a consacré sur l'année un budget de 300 000 euros (hors indemnités) au corps des sapeurs-pompiers en matériel, équipements individuels, renouvellement de véhicules, ainsi qu'en entretien des centres.

Nouveau centre de secours

L'année 2018 aura également été marquée par la signature d'une convention de participation financière avec le Service départemental de secours et d'incendie de la Marne. Aux termes de cette convention, la Communauté urbaine s'est engagée à financer à hauteur de 670 000 euros la construction sur la commune de Cormicy d'un nouveau centre de secours en remplacement de l'ancien, non fonctionnel et trop petit pour faire face à l'augmentation des effectifs locaux, passés de 16 personnes en 2016 à 32 en 2018. La date de livraison du nouveau centre est quant à elle prévue pour 2020.

SDIS

La participation du Grand Reims au fonctionnement du Service départemental d'incendie et de secours s'est élevée en 2018 à 11,7 millions d'euros.

400

sapeurs-pompiers volontaires

35

centres

+ de **1 200**

interventions

NOUVEAU CONTEXTE, NOUVELLE STRATÉGIE

TIRANT LES ENSEIGNEMENTS DE LA PRÉCÉDENTE ET PRENANT EN COMPTE LES SPÉCIFICITÉS DU TERRITOIRE ÉLARGI, LES PARTIES PRENANTES ONT ADOPTÉ UNE NOUVELLE STRATÉGIE TERRITORIALE DE SÉCURITÉ ET DE PRÉVENTION DE LA DÉLINQUANCE (STSPD) POUR LE GRAND REIMS.

STSPD 2015-2018 : les avancées

La Stratégie territoriale de sécurité et de prévention de la délinquance (STSPD), contractualisée sur le périmètre de l'ex-Reims Métropole en 2015, a permis des avancées tangibles :

- un meilleur maillage et un renforcement de l'offre de prévention sur le territoire ;
- un travail spécifique sur la question du décrochage scolaire ;
- un partenariat étroit avec le Parquet de Reims dans le cadre de l'action judiciaire (TIG et rappel à l'ordre) ;
- le développement de la vidéo protection sur le territoire de Reims ;
- la prévention situationnelle, c'est-à-dire penser très en amont la sécurité passive des nouveaux aménagements et équipements publics ;
- la participation citoyenne en zone urbaine (cinq territoires urbains couverts et cinq jardins familiaux couverts ; chantier en cours sur le quartier du Chemin Vert) ;
- la mise en place d'un groupe transport travaillant sur une sécurisation renforcée du réseau de transport ;
- la mise en place d'un service d'astreinte nocturne pour la prise en charge des femmes victimes de violences.

Une nouvelle STSPD

A l'échéance de cette stratégie, il est apparu nécessaire de renouveler la convention entre les partenaires signataires dans un contexte nouveau qui est celui de la Communauté urbaine et de ses spécificités. Sur la base des conclusions du diagnostic et des attentes exprimées par les acteurs institutionnels, la nouvelle STSPD 2018-2021 du Grand Reims a été adoptée lors du Conseil communautaire du 22 novembre 2018. Elle s'appuie sur une gouvernance adaptée à la nouvelle organisation de la Communauté urbaine.

Ses priorités s'organisent autour de trois axes :

- Renforcer la sécurité et la tranquillité publiques.
- Développer la coordination des actions de prévention de la délinquance.
- Mettre en œuvre un plan d'action spécifiques sur la problématique des gens du voyage.

Le plan d'action, décliné en fiches actions, vise à :

- Consolider ou adapter les actions préventives impulsées sous la précédente stratégie à Reims et, particulièrement, en faveur des quartiers prioritaires rémois.
- Répondre à des situations spécifiques et/ou particulièrement préoccupantes,
- Prendre en compte l'élargissement du périmètre de l'intercommunalité,
- Préciser le mode d'animation de la nouvelle gouvernance du CISPD.

Appel à projets volet CISPD

Le CISPD se décline de façon opérationnelle, annuellement, à travers un appel à projets adossé à celui du Contrat de ville du Grand Reims.

22 projets acceptés
au titre du volet CISPD du Contrat de ville

218 500 € de financements
pour les porteurs de projet

28 TIG accueillis et **35** personnes
convoquées en procédure
de rappel à l'ordre (R.A.O.)



UNE ANNÉE DE PROJETS ET DE RECORDS

LE DÉVELOPPEMENT MONDIAL DU TOURISME ET DE L'ŒNOTOURISME PROFITE AU TERRITOIRE DU GRAND REIMS QUI MET EN PLACE DE NOUVELLES INFRASTRUCTURES POUR RENFORCER L'INFORMATION ET L'ACCUEIL DES VISITEURS.

Fréquentation en hausse

L'année 2018 constitue une année record avec une fréquentation de la destination en croissance continue. L'industrie touristique du Grand Reims profite de l'internationalisation de la clientèle, venue notamment des marchés lointains, comme les Etats-Unis et le Japon, de plus en plus attirée par l'offre œnotouristique de la Champagne. Les entrées enregistrées dans les principaux sites touristiques sont en constante augmentation : 1 425 000 visiteurs de la Cathédrale (+7 %), 90 250 visiteurs du palais du Tau (+10 %) et 309 289 visiteurs des grandes Maisons de Champagne (+5 %). Le chiffre d'affaires des opérateurs privés spécialisés en œnotourisme a, pour certains, doublé. Enfin, le nombre de nuitées sur le territoire augmente également. Sur 69 établissements d'hôtellerie, totalisant 3 187 chambres, il atteint 1 100 302. Cette croissance de 2,9 % s'accompagne d'une augmentation de la durée de séjour de 0,7 %.

Un Bureau d'information touristique à Fismes

Le Grand Reims a financé pour 280 000 euros le nouveau bureau d'information touristique (BIT) de Fismes, inauguré le 18 avril 2018. Situé à proximité de l'hôtel de ville, il a vocation à assurer l'accueil des touristes et des visiteurs, ainsi que la promotion et la vente de produits touristiques. En 2018, la fréquentation a progressé de 50 %.



+ 2,9 %
de nuitées en 2018

790 000 €
investis dans la nouvelle
signalétique à Reims

280 000 € pour financer
le Bureau d'information
touristique de Fismes

Un phare à la hauteur

Avec son écomusée de la vigne, son jardin remarquable, son point de vue sur les coteaux et son espace de dégustation, le phare de Verzenay constitue un point de curiosité touristique majeur du Grand Reims. La Communauté urbaine investit chaque année pour le valoriser. Plus de 17 000 visiteurs y ont été accueillis en 2018.

Hôtellerie de plein air : projet lancé

Après une étude révélant le besoin d'un équipement de cette nature, le Grand Reims a lancé en 2018 un projet d'hôtellerie de plein air haut de gamme, labellisé 4 étoiles, très attendu par toute une clientèle de camping-caristes et autres amateurs de résidences mobiles. Aménagée et exploitée via une concession de service public, elle sera installée à proximité du Château de la Malle, à Saint-Brice-Courcelles, sur une surface de près de 6 ha. Son ouverture est prévue courant 2020.

Nouvelle signalétique

Afin de mettre en valeur les atouts touristiques et la diversité du patrimoine rémois (notamment inscrit au Patrimoine mondial de l'UNESCO), la collectivité a souhaité se doter d'une nouvelle signalétique patrimoniale et touristique accessible à la clientèle internationale. Dans le cadre d'une procédure de dialogue compétitif lancée conjointement par la ville de Reims et le Grand Reims fin 2017, la prestation a été confiée au groupement Empreinte/ENT Design en juin 2018. Trois types de mobilier ont été retenus (totems, tables, jalonnement piétonnier) et quatre parcours thématiques définis : Cité des Sacres – Cité du champagne – Sur les pas de l'Art déco – Architecture contemporaine. Le déploiement des supports, associé au développement d'applications, a commencé en juillet 2018 et se poursuivra jusqu'en 2020.

LE GRAND REIMS AU CŒUR DES PROJETS

CONCOURANT À LA MISE EN VALEUR DU CADRE DE VIE ET DU PATRIMOINE, LE GRAND REIMS INTERVIENT AUSSI DANS LES SECTEURS DE PROJETS DU TERRITOIRE, QU'IL S'AGISSE DE CRÉER DES QUARTIERS, DES ZONES D'ACTIVITÉS OU DES ÉQUIPEMENTS STRUCTURANTS.

Reims Grand Centre : des projets concrétisés

Selon ses compétences (archéologie, voirie, réseaux) et ses orientations, la communauté urbaine du Grand Reims accompagne la ville de Reims dans l'accomplissement du projet urbain Reims Grand Centre, et en particulier dans le projet d'aménagement de la ZAC Sernam Boulingrin. Le Grand Reims assure ainsi la maîtrise d'ouvrage du complexe aquatique, équipement de loisirs et de compétition dédié à la natation, à la pratique de la glisse et à d'autres activités sportives et ludiques. La conception, la construction, le financement, l'exploitation et la maintenance ont été attribués par voie de délégation de service public à un groupement d'entreprises conduit par ADIM Est. La première pierre du futur complexe a été posée le 12 septembre 2018 et son ouverture est annoncée pour l'automne 2020. Il s'agit du premier chantier de Reims Grand Centre à se déployer sur la ZAC Sernam-Boulingrin. Les travaux d'aménagement de la voie nord, qui desservira le complexe aquatique, ont de leur côté commencé en 2018 par les opérations de terrassement, dépollution, réseaux (5,3 M€).

Inscrit lui aussi dans le projet Reims Grand Centre, le secteur de l'ancien centre de tri postal de la gare de Reims a été reconnu

d'intérêt communautaire fin 2017. Propriétaires des terrains, la SNCF (à travers SNCF Réseau, SNCF Mobilités et ICF Nord-Est) et la collectivité (Grand Reims et ville de Reims) ont signé le 13 juillet 2018 une convention de partenariat pour définir un programme commun d'aménagement et planifier les études opérationnelles.

Ce secteur tri postal a vocation à devenir un quartier urbain mixte, organisé :

- autour d'un pôle d'échanges multimodal facilitant les connexions entre train, bus, tram, modes doux et regroupant des services utiles aux usagers,
- avec un programme de logements et d'activités économiques.

Des modalités de concertation ont été définies pour permettre dès 2019 d'échanger avec la population sur la perception et les usages de ce futur quartier. Situé dans le même périmètre, un immeuble désaffecté du boulevard Joffre a été acquis et démolé par le Grand Reims pour l'aménagement d'un parking provisoire de 100 places, offrant des possibilités de stationnement dans ce secteur temporairement impacté par le chantier voisin des Promenades Jean-Louis Schneider.

La construction du complexe aquatique a débuté le 12 septembre 2018.



Côté espaces verts

Dans le cadre des missions réalisées pour la Communauté urbaine, la direction des Espaces verts a assuré en 2018 :

- l'entretien des espaces verts sur les propriétés du Grand Reims : Coulée verte, ZAC de Bezannes, zones d'activités... (752 000 €) ;
- l'entretien de bassins de régulations et d'abords d'installations techniques pour le compte de la direction de l'Assainissement (28 700 €) ;
- des études et travaux pour des aménagements sur les sites des Promenades, de la Coulée verte, des jardins familiaux, de la ZAC Bezannes (940 000 €) ;
- des travaux divers de protection de terrain, réfection d'allées, remplacement de mobilier et replantation (133 000 €) ;
- la mise à disposition de plantes de décoration pour les manifestations organisées par le Grand Reims et la réalisation de compositions florales pour l'accueil de l'hôtel de Communauté.

Coulée verte : parcs, passerelles et cheminements

La Coulée verte, réservoir naturel de biodiversité, où les espaces faiblement urbanisés s'étirent entre la Vesle et le Canal, constitue un territoire de projet voué à la promenade et aux loisirs.

La mise en œuvre du programme d'actions 2016-2020 s'est poursuivie en 2018 pour un montant de 1,3 million d'euros (travaux et d'acquisitions foncières) :

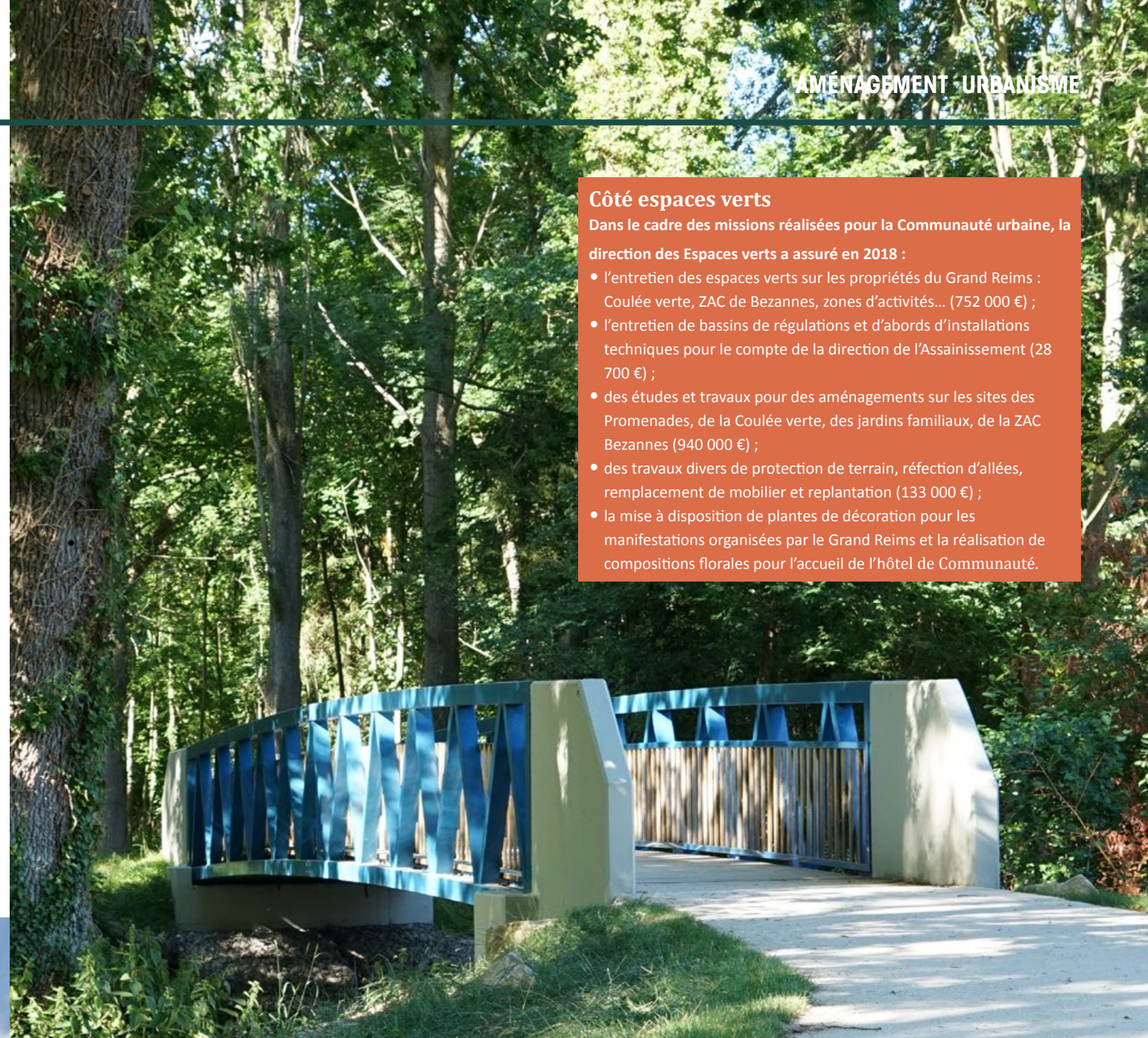
- sur le territoire de Saint-Brice-Courcelles a été finalisé l'aménagement du cheminement en bord de la Vesle après la passerelle implantée sous le pont SNCF.
- dans le secteur du Moulin de l'Archevêque concernant à la fois les territoires de Saint-Brice-Courcelles et Tinquieux, le cheminement en bord de Vesle a également été achevé, en coordination avec le réaménagement du pont de la Libération et la création d'un parc sur l'île du Moulin.

• les cheminements permettant une liaison entre Taissy et le canal ont été bouclés en 2018 avec la dépose, en juin, d'une passerelle bleue, permettant d'enjamber la Vesle et de relier les territoires de Taissy et Saint-Léonard, et l'aménagement à l'automne des cheminements permettant d'assurer la liaison entre les communes.

• au parc de la Roseraie à Reims, et en lien avec la Guinguette qui anime les lieux durant la saison estivale, un ponton sur la Vesle a été aménagé.

• dans le secteur du Bois d'Amour, une première phase d'aménagement du cheminement en bord de Vesle a été mise en œuvre avec une portion de 300 m réalisée.

• l'aménagement du parc des Châtillons a débuté en novembre et se poursuivra en 2019.





Frangé Sud : pour une fluidification

Afin d'améliorer les conditions d'accessibilité et de circulation dans le secteur Frangé Sud qui s'étend sur Bezannes, Reims, Champfleury et Villers-aux-Nœuds, des études se sont poursuivies en 2018. Les premiers travaux ont été entrepris avec la création d'une bretelle de dégagement vers la RD 951, dans le sens Reims-Epernay, à proximité du giratoire de Champagne. Le coût des études et travaux s'est élevé à près de 1,38 million d'euros.

Fismes : vers une nouvelle zone d'activités

Le Grand Reims a lancé en 2018 un appel d'offres pour la réalisation d'études préalables à la création d'une zone d'activités économiques en entrée Est de la commune de Fismes : étude d'accessibilité et étude de dimensionnement, schéma d'aménagement, pré-bilan d'opérations et planning prévisionnel des procédures. Le bureau d'études a été retenu début 2019.

Blancs Monts 2 : une nouvelle ZAC

L'aménagement de la ZAC des Blancs Monts 2 à Cormontreuil vise à constituer un parc d'activités dédié aux maisons de Champagne, aux services, à l'artisanat, aux commerces et aux loisirs. L'objectif est de créer les conditions pour la réalisation d'un projet d'aménagement de qualité intégrant les composantes urbaines, paysagères et environnementales. La voie structurante du projet viendra connecter le futur parc d'activités aux axes viaires existants et terminer le maillage du territoire. La collectivité a sollicité auprès du préfet de la Marne la déclaration d'utilité publique au bénéfice de la SAS ECOPARC Aménagement, désignée en qualité de concessionnaire de la ZAC, en vue de l'acquisition des terrains nécessaires à la réalisation de cette opération. A l'issue de l'enquête publique (17 septembre - 19 octobre 2018), le commissaire-enquêteur a rendu le 3 novembre 2018 un avis favorable à la déclaration d'utilité publique du projet. Le mois suivant, et par délibération du 17 décembre 2018, la collectivité a approuvé la déclaration de projet de la ZAC à vocation économique des Blancs Monts 2.

Près de
800 000 €
pour la création d'une bretelle
de dégagement vers la RD 951

Port Colbert : mutation annoncée

Des actions ont été engagées en 2018 par le Grand Reims pour orienter et préparer la mutation du secteur Port Colbert :

- la signature en octobre 2018 avec le promoteur immobilier Kauffman & Broad d'un protocole d'études portant sur un premier sous-secteur autour des Magasins Généraux. L'objectif serait d'y développer un quartier mixte, composé d'habitations, commerces, services, et activités orientées vers la création et l'innovation et pour lesquelles l'implantation de l'ESAD et NEOMA Business School jouera un rôle moteur.
- la finalisation d'un cahier des prescriptions d'aménagement urbain afin d'accompagner les projets des promoteurs privés sur les secteurs Jacob Delafon-Peugeot-Vernouillet (implantation de logements, résidences étudiantes, hôtel, bureaux, services et commerces).
- la réalisation d'un complément à l'étude de danger liée aux installations des Grands Moulins de Reims présents dans le quartier, afin de prévenir des possibilités d'urbanisation à proximité des installations.
- le lancement d'une étude de circulation par la mise en place de comptages directionnels.

5,3 M€

pour l'aménagement
de la nouvelle voie nord
sur la ZAC Sernam Boulingrin

Site du patrimoine remarquable

La Communauté urbaine poursuit la démarche de création du Site patrimonial remarquable (SPR) du centre-ville de Reims, en copilotage et cofinancement avec l'Etat et la ville de Reims et avec l'appui scientifique de la région Grand Est. Les partenaires ont missionné le groupement Caillault, qui a achevé le diagnostic territorial et architectural du centre-ville dans la perspective de la délimitation du périmètre de SPR. Dans le courant de l'année 2019, ce périmètre sera présenté en conseils municipal et communautaire, puis en commission nationale du patrimoine et de l'archéologie, avant d'être soumis à une enquête publique organisée par l'Etat.

Côté archéologie

En 2018, le service Archéologie du Grand Reims a notamment réalisé les deux opérations de diagnostic suivantes :

- sur 13 000 m² du parc d'activité La Husselle à Bétheny, du 25 au 28 juin 2018. Une occupation liée à la Seconde Guerre mondiale et des vestiges de la Grande Guerre ont été mis en évidence.
- dans le secteur place Gouraud-boulevard Vasnier à Reims en août et en novembre 2018. Ont été repérés des vestiges datés de l'Antiquité à la période contemporaine, certains relevant de l'enceinte urbaine médiévale édifiée à partir du XIII^e siècle.

Dans le cadre du réaménagement des Promenades, un diagnostic suivi d'une fouille d'archéologie préventive ont été réalisés d'octobre 2018 à février 2019. Cette dernière a permis de mettre au jour des vestiges allant de la période antique à l'époque contemporaine.

Le service Archéologie a également contribué à trois autres fouilles en 2018 :

- sur l'emprise de la ZAC Sernam, en juillet 2018. Elle a permis de compléter les données archéologiques sur ce secteur de la ville antique.
- sur le site du complexe aquiludique, en groupement avec l'Inrap, de mars à juin 2018. La fouille a révélé des vestiges appartenant à une ou plusieurs domus dont l'occupation date du Haut-Empire.
- aux abords de la basilique Saint-Remi sur près de 10 000 m² répartis en quatre phases d'intervention et sur une durée d'un an. Les vestiges mis au jour vont de l'Antiquité à l'époque contemporaine.

UNE POLITIQUE GLOBALE EN FAVEUR DU LOGEMENT

LA COMMUNAUTÉ URBAINE CONTINUE DE SE MOBILISER EN FAVEUR DU LOGEMENT AVEC LES LEVIERS DONT ELLE DISPOSE. EN CE SENS, 2018 A ÉTÉ LE MOMENT D'ÉLABORER EN LIEN AVEC LES PÔLES TERRITORIAUX UN NOUVEAU PROGRAMME LOCAL DE L'HABITAT À L'ÉCHELLE DU GRAND REIMS.

Un PLH en préparation

Le Programme local de l'habitat (PLH) 2012-2017, modifié en 2013 puis 2016, a été prorogé de deux ans, le temps d'en élaborer un nouveau suite à la création de la communauté urbaine du Grand Reims au 1^{er} janvier 2017. Pour définir une politique de l'habitat à cette échelle, le Grand Reims s'est appuyé notamment sur les pôles territoriaux, la désignation de référents PLH au sein de chaque pôle ainsi que sur des entretiens avec 34 maires. Le projet de PLH pour la période 2019-2024 a été arrêté le 17 décembre 2018. Il devrait être exécutoire en août 2019.

Secteur social

Couvrant initialement la période 2013-2018, la convention de délégation des aides à la pierre entre l'Etat et l'EPCI a été prorogée jusqu'au 31 décembre 2019, le temps d'élaborer le nouveau PLH 2019-2024. Elle constitue un outil majeur de développement et un axe fort du PLH. L'enveloppe de crédits délégués par l'Etat au Grand Reims pour le logement locatif social en 2018 se montait à 327 360 euros et visait la réalisation de 555 logements. Sur ce sujet, il est à noter que la part des logements relevant du champ de l'accèsion sociale à la propriété (PSLA) et du locatif intermédiaire (LLI) - principalement situés sur les communes de Cormontreuil, Reims et Saint-Brice-Courcelles - tend à augmenter. A l'inverse, la part des logements locatifs sociaux agréés sur la ville de Reims en 2018 tend à diminuer (moins de 37 % de l'ensemble des logements agréés, soit 204 logements sur 555).

Secteur privé

En 2018, l'enveloppe financière des crédits de l'Agence nationale de l'habitat (Anah) destinée au parc privé s'est élevée à près d'1,1 millions d'euros (prime « Habiter mieux » du Fonds d'aide à la rénovation thermique de l'Etat inclus, hors ingénierie), ce qui a permis de traiter 166 logements. Les subventions accordées par l'Anah sont complétées pour 125 logements par le dispositif d'amélioration de l'habitat privé ancien mis en œuvre par le Grand Reims.

Accession

Le Grand Reims a maintenu le dispositif créé en 2015 par Reims Métropole pour aider les ménages à acquérir leur premier bien sur son territoire. En 2018, 149 dossiers de demandes de subvention ont été déposés et instruits au cours des huit commissions qui se sont réunies tout au long de l'année. 144 ont été subventionnés pour un montant total de 460 000 euros.

Parc ancien

La convention d'Opération programmée d'amélioration de l'habitat (OPAH), signée en 2015 pour trois ans par l'Etat, l'Anah et Reims Métropole, a permis la mise en place d'un dispositif d'incitations ouvert aux propriétaires privés dans certaines conditions.

L'objectif est de traiter 431 logements (317 logements occupés par les propriétaires et 114 logements locatifs appartenant à des bailleurs privés) sur les 16 communes qui composent l'ex-agglomération de Reims Métropole, tout en identifiant des secteurs à enjeux sur Reims. Le COMAL-SOLHA- 51 en assure les missions de suivi-animation. En 2018, 125 logements de propriétaires occupants et bailleurs ont bénéficié d'une subvention du Grand Reims, pour un montant total de 240 000 euros.

Copropriétés fragiles

En phase de diagnostic du dispositif de Veille et d'observation des copropriétés (VOC), quatre copropriétés Coubertin situées dans le quartier Orgeval ont été repérées comme présentant des signes de fragilité pouvant nécessiter un suivi particulier, voire une intervention. L'étude menée en 209 doit permettre de déterminer les actions et dispositifs qui pourraient y être déployés en lien avec l'Anah et l'Anru en 2020.



Maison de l'Habitat

Dans le cadre d'une convention couvrant la période 2013-2015, reconduite jusqu'au 31 décembre 2018 par avenants, la collectivité a concouru en 2018 à hauteur de 60 000 euros au fonctionnement du Bureau d'accueil au logement social de l'agglomération rémoise (BALS). Conformément à la loi ALUR, une « maison de l'habitat » a ouvert ses portes à Reims début 2019, sous forme associative. Le Grand Reims est l'un des membres de cette association, avec les principaux bailleurs rémois et Action Logement notamment. En plus de ses missions d'accueil, d'information et d'enregistrement des demandes de logement social, elle reprend les missions du BALS.

Stratégie de peuplement

La loi a fait des EPCI des chefs de file dans l'élaboration d'une stratégie de peuplement à l'échelle intercommunale, visant la mixité sociale et l'équilibre entre les territoires. La 1^{ère} conférence intercommunale du logement (CIL) a validé les orientations du Grand Reims en mai 2018. Les documents contractuels seront finalisés en 2019.

LA FIBRE OPTIQUE ÉTEND SON RÉSEAU

METTRE LE TRÈS HAUT DÉBIT À LA PORTÉE DE TOUS EST UN OBJECTIF DE LONGUE HALEINE QUI MOBILISE ACTIVEMENT LES COLLECTIVITÉS ET LES OPÉRATEURS. VIA SON RÉSEAU JUPITER, LE GRAND REIMS CONTRIBUE AU RACCORDEMENT À LA FIBRE DES ENTREPRISES ET DES GRANDS UTILISATEURS LOCAUX.

Déploiement en cours

L'ambition nationale est de doter tous les territoires d'infrastructures numériques de pointe en offrant des accès à très haut débit, c'est-à-dire supérieurs à 30 Mbit/s, essentiellement grâce au déploiement de la fibre optique jusqu'à l'abonné (FttH). Ce déploiement se poursuit dans le Grand Reims avec deux logiques d'intervention, selon que les communes se trouvent en secteur urbain ou en secteur rural.

En secteur urbain

Sur Reims et les cinq communes historiques de l'agglomération (Bétheny, Bezannes, Cormontreuil, Saint-Brice-Courcelles, Tinquieux), le déploiement de la fibre optique est assuré par Orange, sans financement public, dans le cadre de l'Appel à manifestation d'intention d'investissement (AMII), lancé en 2010 par l'Etat. D'ici fin 2020, l'ensemble de l'infrastructure devra être mise en œuvre et opérationnelle et 100 % des logements devraient être éligibles à la fibre.

En secteur rural

Sur les 137 autres communes du Grand Reims, le déploiement se fait dans le cadre d'un réseau d'initiative publique de fibre optique porté par la région Grand Est et concédé à l'entreprise Losange. Il a été décidé de traiter en priorité les communes les moins bien desservies actuellement (débit inférieur à 3 Mbits). Sur le Grand Reims, 62 communes ont été classées comme prioritaires et les premiers logements seront ouverts à la fibre au 4^e trimestre 2019. Un grand projet dans lequel le Grand Reims investit 4 millions d'euros.

Montée en débit

Dans l'attente des futurs déploiements FttH, la technologie de la Montée en Débit a été mobilisée pour apporter rapidement et à coût moindre un complément de débit aux usagers de l'internet fixe. Elle consiste à tirer la fibre jusqu'à un sous-répartiteur et à conserver le réseau cuivre pour la partie terminale jusqu'à la prise de l'abonné. Des opérations de montée en débit ont été programmées en 2018 dans 15 communes du Grand Reims. Celles-ci concernent :

- 3 communes de l'ex-Reims Métropole (Cernay-lès-Reims, Champfleury et Trois-Puits) via le réseau Jupiter. La commercialisation est en cours par plusieurs opérateurs, dont Orange.
- les 12 communes de l'ex-communauté de communes des Rives de la Suippe, via le SIEM.



586 259 m

de fibre louée aux opérateurs privés via Jupiter dont

54 866 m

supplémentaires en 2018

+ de 40

nouvelles entreprises raccordées à la fibre en 2018 dans les zones d'activités économiques

La boucle locale

Depuis 2002, un réseau à très haut débit en fibre optique a été développé dans l'agglomération à l'initiative de la ville de Reims pour ses propres besoins et ceux d'un groupement fermé d'utilisateurs (CHU, URCA, CCI). Cette boucle locale, dénommée Jupiter, a été ouverte aux opérateurs télécoms privés qui ont la possibilité de louer des fibres non utilisées. 115 opérateurs ont ainsi accès au réseau, dont deux nouveaux admis en 2018 (KOSC et OPS). Propriétaire du réseau Jupiter depuis 2017, le Grand Reims ne peut pas intervenir sur le marché des particuliers mais est autorisé à poursuivre son développement, notamment au bénéfice des entreprises (FttO) dans les zones d'activités économiques. Plus de 40 nouvelles entreprises ont été raccordées en 2018.

C'est également par l'intermédiaire du réseau Jupiter qu'ont pu être raccordés à la fibre de nouveaux équipements tels que la polyclinique de Bezannes, les bornes escamotables qui délimitent certains espaces piétonniers ou encore les extensions du réseau de vidéoprotection urbaine. De même, le département de la Marne a intégré le réseau afin d'interconnecter les collèges rémois à Jupiter. 10 établissements seront reliés jusqu'en 2021, y compris celui de Gueux, favorisant ainsi l'extension de la fibre vers le pôle Champagne Vesle.

UN SOUTIEN AUX PROJETS QUI FONT SENS

PARALLÈLEMENT AUX OPÉRATIONS DE RENOUVELLEMENT URBAIN, DES PROJETS VISANT À DÉVELOPPER LE LIEN SOCIAL ET À AMÉLIORER LE QUOTIDIEN DANS LES QUARTIERS PRIORITAIRES SONT SOUTENUS PAR LE GRAND REIMS, DANS LE CADRE DU CONTRAT DE VILLE 2015-2020.

Appel à projets 2018

L'appel à projets lancé chaque année par la collectivité a vocation à faire émerger et accompagner des initiatives locales pouvant contribuer à améliorer les conditions de vie des habitants dans les quartiers prioritaires de Reims. En 2018, les projets ont été sélectionnés en fonction de leur caractère innovant et de leur convergence avec les priorités du Contrat de ville, spécialement :

- l'accompagnement vers le service public de l'emploi,
- la lutte contre les violences faites aux femmes,
- le respect du cadre de vie, la propreté et la gestion des déchets
- la préfiguration d'un événement fédérateur comme la Coupe du Monde Féminine de la FIFA,
- la prévention et la lutte contre les discriminations, et la qualification des acteurs sur cette thématique.

L'analyse des projets a été effectuée en mars 2018 avec les conseillers citoyens par territoire. Les choix faits ont obéi à deux contraintes : répondre aux besoins précis issus du diagnostic local et éviter les financements redondants ou croisés.

« Orgeval tisse un réseau de solidarités »

Cette action, soutenue par le Grand Reims à hauteur de 1 550 euros, a pour objectif de favoriser le lien social et de lutter contre l'isolement et le repli sur soi. En 2018, onze opérations solidaires ont été menées (dont trois en juillet spécifiquement pour les personnes âgées, dans une démarche de prévention des effets de la canicule) et 131 personnes rencontrées (35 hommes et 96 femmes)



« Coupe du monde mixte inter-quartier – Wilson »

Une initiation au sport collectif et plus particulièrement au futsal a été proposée afin de sensibiliser, fidéliser et informer le public sur le temps fort de l'année 2018 que représentait la Coupe du Monde masculine de football en Russie. L'objectif de ce projet, soutenu par le Grand Reims à hauteur de 2 700 euros, était de créer une dynamique autour du football, dans la perspective de la Coupe du monde féminine 2019. Dix équipes ont été constituées (120 jeunes de 10 à 14 ans dont 20 filles), avec une règle de mixité (intégration de deux filles minimum par équipe et de jeunes en situation de handicap) et une diversité géographique (six quartiers de la ville).

« Maison Blanche naturellement vivant »

L'objectif de ce projet, soutenu par le Grand Reims à hauteur de 16 500 euros, est d'associer les compétences de chacun (Maison de quartier, Reims Habitat, associations, écoles...) pour mettre en œuvre une coopération visant :

- à sensibiliser les habitants au respect de leur cadre de vie,
- à lutter contre les dysfonctionnements de la place de Lisieux,
- à développer le lien social et le sentiment d'appartenance au quartier.

Les actions démarrées en 2018 seront développées jusqu'en juin 2019 autour de trois grands axes :

- végétalisation des espaces publics et jardin de la maison de quartier,
- jardins dans les écoles,
- revalorisation et ouverture du quartier Maison Blanche au travers de l'art.

UN FORT ENGAGEMENT DANS LES QUARTIERS

L'ANNÉE 2018 MARQUE LA CONCLUSION DU 1^{ER} PROGRAMME DE RÉNOVATION URBAINE (PRU) ET LA VALIDATION DU NOUVEAU PROGRAMME DE RENOUVELLEMENT URBAIN (NPRU) DE REIMS.

Programme bouclé

Le 1^{er} Programme de rénovation urbaine est en voie d'achèvement, avec en particulier :

- dans le quartier Orgeval, l'aménagement extérieur du complexe sportif Georges Hébert, projet primé par la Fédération nationale des travaux publics dans la catégorie « les victoires de l'investissement local », lors du salon des maires en novembre 2018 ;
- dans le quartier Wilson, l'aménagement des espaces publics qui accompagnent la création du nouveau pôle commercial place Mozart et la construction par le Foyer Rémois de l'opération Berlioz –Beethoven ;
- dans le quartier des Épinettes, la poursuite jusqu'en 2020-2021 des travaux de voirie et de réseaux sur le secteur Sainte Thérèse, autour de la future maison de quartier et des nouveaux logements prévus par Plurial Novilia.

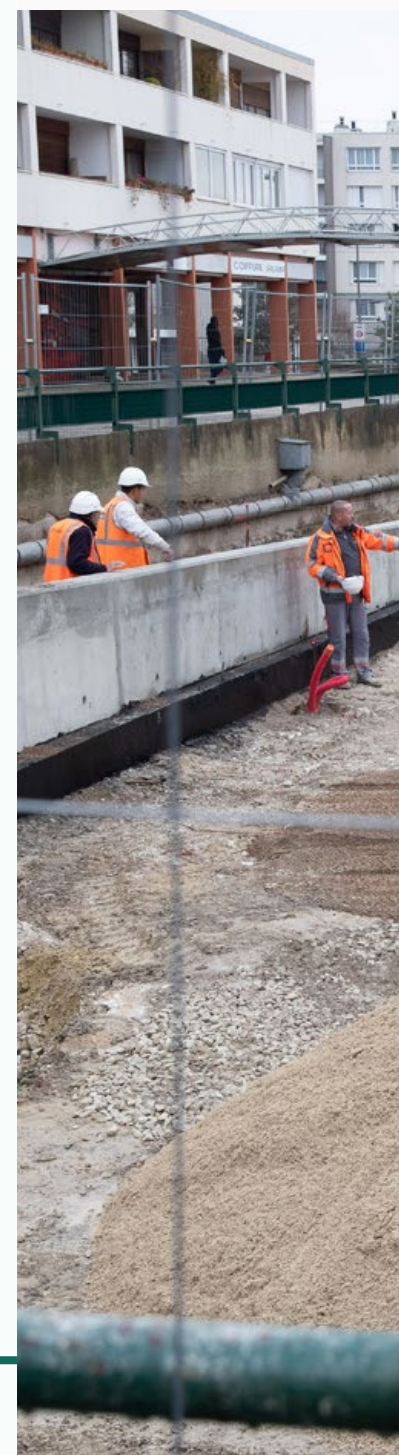
Nouveau programme

Le 20 décembre 2018, le ministre de la Ville est venu signer une déclaration d'engagement validant la nouvelle convention de renouvellement urbain de Reims (jusqu'en 2024), avec notamment la ville de Reims, le Grand Reims, l'ANRU, Action Logement, la Caisse des dépôts et les bailleurs sociaux.

Ce nouveau programme de renouvellement urbain (NPRU) concerne quatre quartiers prioritaires de la politique de la ville : Croix-Rouge, Orgeval (quartiers d'intérêt national) les Châtillons et Europe (quartiers d'intérêt régional). 365 millions d'euros seront investis sur les quatre quartiers, dont 46,2 millions d'euros pour le Grand Reims qui interviendra notamment sur des espaces publics majeurs (voirie et réseaux) :

- place Jean Moulin (Europe),
- place des Argonautes (Châtillons),
- secteurs Taittinger, Pays de France et Croix-du-Sud (Croix-Rouge),
- place de Fermat (travaux démarrés en 2018).

Le Grand Reims portera également les études urbaines et de développement économique.



4 quartiers visés par le Nouveau programme de rénovation urbaine

365 M€

de travaux à réaliser

46,2 M€

investis par le Grand Reims

LE GRAND REIMS PRÉSENT DANS TOUS LES TERRITOIRES

LA COMMUNAUTÉ URBAINE EST TRÈS PRÉSENTE FINANCIÈREMENT DANS TOUTES LES COMMUNES DU GRAND REIMS, QU'ELLE SUIT ET SOUTIEN DANS LEURS PROJETS DE PROXIMITÉ APRÈS VALIDATION DES PROGRAMMES PAR CHACUNE DES HUIT CONFÉRENCES DE TERRITOIRE.

Pôle Vesle et Coteaux de la Montagne de Reims (17 communes)

Voirie : les travaux ont concerné notamment :

- Verzenay : fin des travaux rue Duchatel Ohaus et avenue de Champagne,
- Val-de-Vesle : fin des travaux rue du Général De Gaulle, préparation des travaux rue Claude Lopvet
- Chigny-lès-Roses : préparation travaux rue du Moulin
- Rilly-la-Montagne : fin des travaux rue de la Gaité, travaux place de la Gare, effacement de réseaux rue du 4 septembre, rue Pasteur
- Verzy : préparation des travaux et effacement de réseaux rue de la Gare et au square
- Montbré : préparation de travaux autour de la mare, travaux rue de Trois-Puits
- Mailly-Champagne : effacement rue Hoche et Jolicoeur, début de travaux rue A. Briand et Mont Léger, préparation de travaux rues Hoche et Kellermann
- Ludes : fin des travaux rue Astoin et Romont
- Villers-Allerand : travaux de réfection de diverses rues, rue de la Fosse-aux-Prés
- Trépail : effacement rue de la Liberté
- Billy-le-Grand et Vaudemange : réfection de la voirie entre les deux communes

Cimetière : il a été procédé à une extension du cimetière de Billy-le-Grand.

Scolaire et petite enfance : en plus de l'entretien courant des bâtiments et de la fourniture des équipements, le Grand Reims a cofinancé :

- la construction de la nouvelle crèche intercommunale de Verzy ;
- la restructuration de l'école de Verzy en vue d'un regroupement des classes maternelles et élémentaires.

La Communauté urbaine a par ailleurs versé aux collèges présents sur son territoire une subvention de 40 euros par élève issu des 17 communes du pôle pour participation aux sorties et voyages pédagogiques.

Centre de loisirs : le Grand Reims a accordé une aide annuelle aux associations qui en organisent tout au long de l'année lors des vacances scolaires.

Culture : le réseau de six bibliothèques et médiathèques du pôle (Mailly-Champagne, Verzenay, Val de Vesle, Villers Allerand – Beaumont-sur-Vesle et Trépail) a reçu une subvention pour son fonctionnement, notamment pour l'achat de fonds documentaires.



La nouvelle crèche de Verzy.

Pôle Fismes Ardre et Vesle (20 communes)

Voirie : les principales opérations de voirie menées en 2018 sont :

- Jonchery-sur-Vesle : travaux sur la partie basse de la rue de Sachs et réhabilitation d'une partie de la rue des Fortes Terres.
- Crugny : réhabilitation du chemin de Ville-en-Tardenois et de la rue de la Montagne.

Fismes : reprise de la rue Jean Hubert.

Éducation :

Fismes : construction d'un préau et préparation de l'extension du restaurant scolaire de l'école Deschamps.

Culture :

Jonchery-sur-Vesle : un partenariat avec la médiathèque Frantz et Quenault a été signé en 2018 entre la commune et le Grand Reims, dans le cadre de la mise en place d'une résidence d'auteur qui se déroulera en 2019. Ce projet commun renforce le maillage culturel dans les communes du pôle territorial.



De nouvelles concessions pour le cimetière de Germigny.

Pôle Beine Bourgogne (8 communes)

Voirie : la principale opération a consisté dans l'aménagement à Beine-Nauroy des rues de Pontfaverger, Pierre Bouy et du Four et l'enfouissement des réseaux.

Scolaire :

École de Lavannes : fin des travaux de réhabilitation (après sinistre), préparation d'une extension pour pouvoir accueillir les enfants de Pomacle et de la création d'une restauration scolaire qui évitera aux rationnaires le déplacement jusqu'à Witry-lès-Reims le midi.

École de Witry-lès-Reims : mise en conformité et réhabilitation de deux classes.

Culture : le festival Les Escalpadès qui attire dans plusieurs villages du pôle plus de 3 000 personnes autour de spectacles de rue en juin a également reçu une subvention.

Pôle Champagne Vesle (33 communes)

Urbanisme : sur les vingt communes du territoire engagées dans la modification ou la révision de leur Plan local d'urbanisme (PLU), sept (Bouilly, Bouleuse, Coulommes-la-Montagne, Courmas, Les Mesneux, Rosnay et Trigny) ont fait approuver leur projet de PLU par le Conseil communautaire en 2018.

Patrimoine : une commission locale pour la procédure de Site patrimonial remarquable (SPR) de Châlons-sur-Vesle, Chenay et Trigny a été constituée sous la présidence du maire de Chenay. Elle travaille avec le bureau d'études ALGLAVE Architecture pour faire avancer cette opération qui devrait se terminer fin 2020 après une enquête publique.

Voirie : C'est dans ce domaine qu'a été réalisé le plus grand nombre de projets. Près de 2,8 millions d'euros ont été dépensés pour la voirie et l'éclairage public pour un peu plus de 116 000 euros encaissés en recettes de subventions.

Parmi les réalisations financées par le Grand Reims :

- la rue Haute à Coulommes-la-Montagne ;
- le chemin de Treslon à Courcelles-Sapicourt ;
- la création d'une voie de délestage pour l'entreprise Jeeper à Faverolles-et-Coëmy ;
- les travaux des rues d'Igny, de Devant Luc, de la Hovette, du Circuit, du Petit Lac et allée du Carrefour à Gueux qui se termineront sur l'exercice 2019 ;
- les rues du centre du village de Mery Prémecy (non départementales) ;
- la route de Trigny à Muizon ;
- la rue des Monts Coupés à Pargny-lès-Reims, phase 1
- les rues du Château, des Croisettes, des Sources, l'allée Terres Joselet, les rues des Vignes et Saint-Jean à Sacy ;
- la restructuration de la rue de Chanteraine et la fin de réfection des rues des 4 vents prières et des Clos à Vrigny.

Cimetière : des travaux d'extension du cimetière de Germigny ont été réalisés en 2018 par le Grand Reims. Une trentaine de concessions supplémentaires ont pu ainsi être créées.

Pôle Rives de la Suippe (12 communes)

Voirie : l'investissement du Grand Reims a permis les travaux dans les communes suivantes :

- Aubérive : rue de la Charme
- Bétheniville : Grande rue, rue de la Neuville, rue du Moulin
- Epoye : impasse de l'église
- Pontfaverger-Moronvilliers : avenue de Nouvion, impasse Saint-Médard, rue Biseau, avenue Boileau
- Saint-Martin-l'Heureux : rue des Mazins
- Saint-Masmes : rue de l'Avent
- Saint-Souplet-sur-Py : chemin de l'École
- Vaudesincourt : rue de Reims

Scolaire : l'essentiel du budget est allé à la construction sur 2018 et 2019 du nouveau pôle scolaire de Dontrien, à la réfection des sols de l'école maternelle de Pontfaverger-Moronvilliers et au remplacement du bardage extérieur du gymnase de cette même commune.

Des travaux plus courants ont été conduits dans les écoles de Bétheniville, Saint-Masmes et Saint-Hilaire-le-Petit.

Le pôle scolaire de Dontrien est presque achevé.

Pôle du Tardenois (18 communes)

Patrimoine : engagés en 2017, les travaux portant sur la restauration de l'église de Lhéry (tranches 1 et 2) se sont achevés en décembre 2018.

Voirie : plus de la moitié de la somme investie pour les travaux a permis la rénovation de la rue des Juifs à Pourcy.



Le nouveau bâtiment modulaire de l'école de Brimont.

Pôle Nord Champenois (12 communes)

Voirie : des travaux ont été réalisés dans les 12 communes (missions de maîtrise d'œuvre, levés topographiques, études et travaux) :

- Bermericourt : rue du Square
- Cauroy-Les-Hermonville : rues Despiques, de la Tuilerie
- Cormicy : rues Leclère, Lefèvre, Prévotau, Bourgeois
- Courcy : rues du Trésor, des Loisirs, Rocquincourt
- Hermonville : solde travaux de trottoirs voirie latérale à la place et rue thomas Picotin, études rue des ruisseaux
- Loivre : études rues des Anges, des Remparts, Léon Bourgeois
- Merfy : diverses rues
- Pouillon : rue des Gravettes et de la Montagne
- Saint-Thierry : chemin de Ventelay, étude accès collège
- Thil : rue de Courcy
- Villers-Franqueux : études travaux rue de Pouillon
- Cauroy-Les-Hermonville : ruelle des Clos
- Courcy : Rue de la Fosse des bois
- Loivre : rues des Anges, des Remparts, Léon Bourgeois

Scolaire petite-enfance : des projets majeurs se sont concrétisés :

- Courcy : début de la construction d'une garderie
- Brimont : début de la construction à l'école élémentaire d'un bâtiment modulaire comprenant une salle de classe et une salle d'activité
- Saint-Thierry : construction d'un restaurant scolaire

Pôle Vallée de la Suippe (7 communes)

Voirie : l'année 2018 a été marquée par la réalisation d'opérations majeures de voirie :

- Warmeriville : rue de la Filature
- Bazancourt : rue de l'Égalité et éclairage public secteur Jean Moulin
- Heutréguville : rue de la Mairie et places
- Boult-sur-Suippe : lotissement du paradis 1^e tranche pour

UNE COMPÉTENCE AUGMENTÉE

DEPUIS LE 1^{ER} JANVIER 2018, LA COMPÉTENCE DE LA COMMUNAUTÉ URBAINE EN MATIÈRE DE TRANSPORT PUBLIC DE VOYAGEURS S'EST ÉTENDUE AUX TRANSPORTS SCOLAIRES SUR TOUT LE TERRITOIRE DU GRAND REIMS, AINSI QU'AU TRANSPORT DES PERSONNES À MOBILITÉ RÉDUITE DANS UNE PARTIE DES COMMUNES.

Contrats historiques

En tant qu'autorité organisatrice de la mobilité durable, la communauté urbaine du Grand Reims est compétente sur son territoire en matière de transport public urbain de voyageurs. Cette compétence est exercée via deux contrats :

- un contrat de concession pour le réseau CITURA, qui comprend une ligne de tramway, 18 lignes de bus de jour et 3 lignes de bus de nuit, ainsi qu'un service de Transport à la demande (TAD).
- un marché public pour le service de transport à la demande des personnes handicapées. Celui-ci dessert 16 communes. Près de 115 000 voyages ont été effectués en 2018, ce qui représente près de 200 000 euros de recettes. La collectivité contribue à hauteur de 2,7 millions d'euros.

Près de **115 000**
voyages effectués
avec TREMA en 2018

7 000 élèves transportés
chaque jour

70 agents du Grand Reims
mobilisés à bord
des cars scolaires

Extension des compétences

Depuis le 1^{er} janvier 2018, la Communauté urbaine exerce des compétences supplémentaires avec l'organisation et le fonctionnement des transports scolaires et des quatre lignes régulières. Les circuits scolaires sont effectués par 54 cars qui acheminent près de 7 000 élèves tous les jours vers les écoles maternelles, élémentaires, collèges et lycées. Près de 70 agents du Grand Reims accompagnent les élèves de maternelle et d'élémentaire afin d'assurer leur sécurité à bord des véhicules. Du 1^{er} janvier au 31 décembre 2018, cette compétence a été confiée à la région Grand Est. Le transport à la demande des personnes handicapées des communes du Grand Reims non desservies par TREMA est organisé et géré par le département de la Marne via un marché. Le service se nomme MOBULYS.



RAPPORT D'ACTIVITÉ 2018